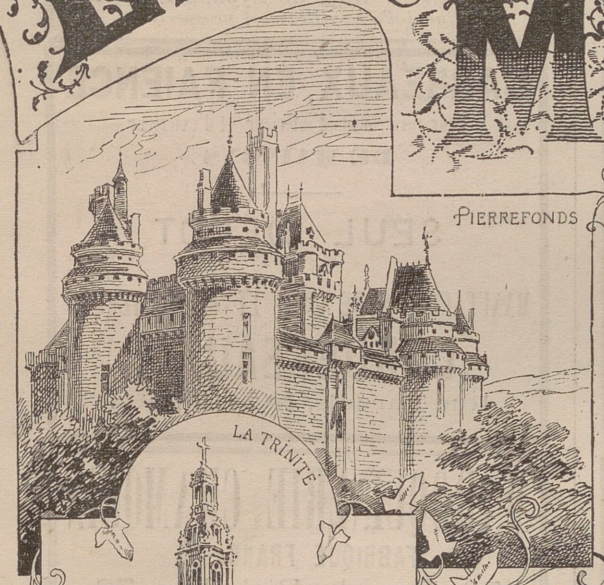
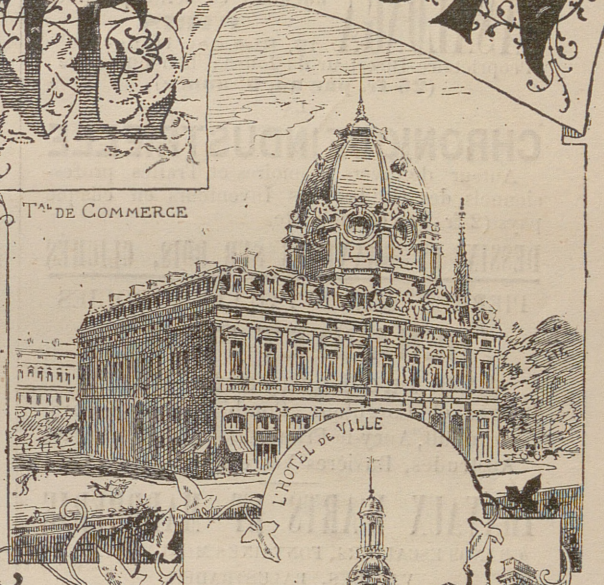




# LA CONSTRUCTION MODERNE



ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE



DIRECTEUR : P. PLANAT

## SOMMAIRE

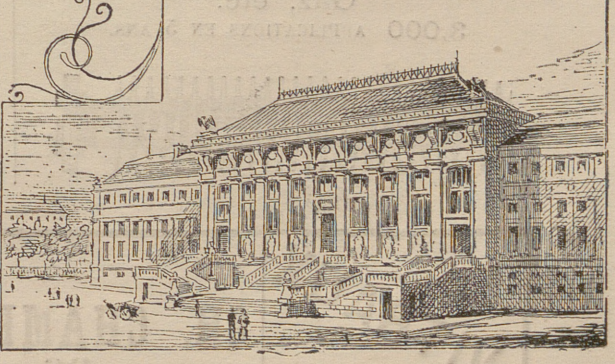
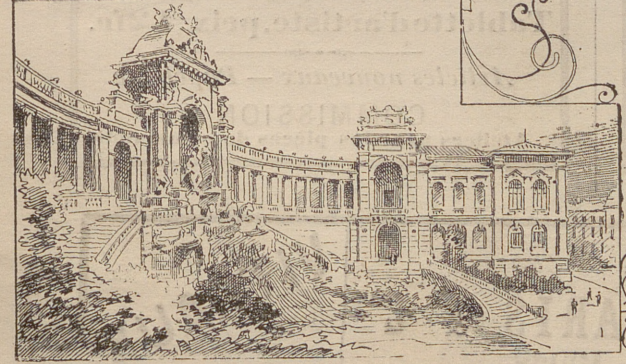
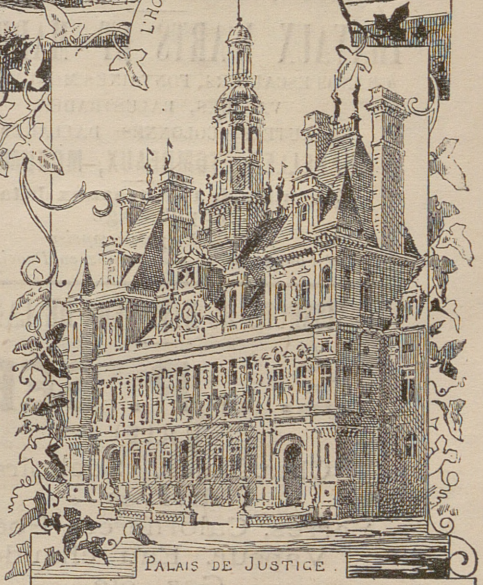
TEXTE. — **Causerie** : Les affiches agaçantes.  
**Ecole des Beaux-Arts**, souvenirs.  
**Comment on organise** les travaux publics en Angleterre.  
**Restauration** d'un château en Pologne.  
**Le petit lycée** de Laval.  
**Consultations juridiques**. — **Exposition** des sciences et arts industriels  
 — **Consultations techniques**. — **Sociétés** départementales — **Beaux-Arts**.  
**Exposition** de 1889. — **Le Métropolitain**. — **Nouvelles**.  
 DESSINS. — **Frontispice** : Composition de M. Toussaint. — **Restauration**  
 d'un château en Pologne, 9 croquis. — **Consultations juridiques**,  
 4 croquis. — **Echelle à coulisse**, 2 croquis. — **Consultations techniques**,  
 1 croquis.  
 PLANCHES HORS TEXTE. — **Restauration** d'un château en Pologne,  
 planche 7.  
**Le petit lycée** de Laval, planche 8.

Un numéro tous les Samedis.

Prix de ce numéro : 75 centimes

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.  
 DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.  
 Union postale : 35 fr

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris.  
 Administration : 8, place Boieldieu.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général, à partir du jour de leur abonnement.

R-5673 R. 6599



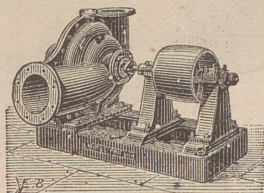


**Dessinateur-Graveur**  
**POYET, 17, rue du Louvre, PARIS**

*SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE*  
 DES  
**CIMENTS DE LA PORTE-DE-FRANCE**  
**DELUNE ET C<sup>IE</sup>**  
**A GRENOBLE**

**Entreprise** de tous travaux en **Ciments**  
 tels que canalisations, cuves, pierres artificielles,  
 escaliers, bâtis de machines, chaussées, trot-  
 toirs dallages, bancs, bassins, etc.  
**AGENCE A PARIS, AVENUE DAUMESNIL, 74.**

**POMPES CENTRIFUGES**  
**L. NEUT & C<sup>IE</sup>**  
 PARIS: 66, rue Claude-Vellefaux | LILLE: 69, rue de Wazemmes.



Manufactures en général — Travaux d'épuisement  
 rigations, dessèchements — Submersion des vignes  
 COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

**BREVETS D'INVENTION**

Patentes, Marques et Modèles de Fabriques  
 (France et Etranger). Nullités, Déchéances, Cas  
 de contrefaçon, Consultations, Arbitrages.

**CASALONGA** Ingénieur-Co seil (depuis 1867)  
**PARIS**  
 15, Rue des Halles, 15  
 Propriétaire-Directeur du Journal hebdomadaire  
 (25 fr. par an, 9<sup>e</sup> année)

**CHRONIQUE INDUSTRIELLE**

Auteur de divers Mémoires et Traités, profes-  
 sionnels, des Guides des Inventeurs en chaque  
 pays (2 fr. par Guide), etc.

**DESSINS ET GRAVURES SUR BOIS, CLICHÉS**

PIERRES SCIEES TAILLÉES, POLIES

**RENARD ET FÈVRE**

226, rue Lafayette. Paris  
 Pierres et Corgoloin, Comblanchien Villars,  
 Grimault, Ancy-le-Franc, Chassignelles, Larrys  
 Anstrudes, Ravières Verrey, Lezinnes

**TRAVAUX D'ARTS ET MARBRERIE**

GRANDS ESCALIERS, FONTAINES MONUMENTALES

VASQUES, BALUSTRADES,

AUTELS, COLONNES, DALLAGES

**CHAPELLES, TOMBEAUX, MONUMENTS**

Exécution de tous travaux de taille  
 et polissage

On traite, pose comprise  
 et l'on se charge des travaux en Province

**FOURNISSEURS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE**

**E. ET P. SÉE**

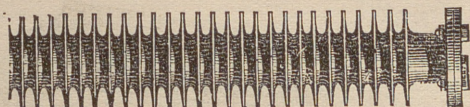
(LILLE)

Chauffages. Séchoirs.  
 Etuves.

Serres. Calorifères. Poêles.  
 Vapeur. Eau chaude.

Gaz, etc.

3,000 APPLICATIONS EN 5 ANS.



**MOSAIQUES**

Maison fondée en 1852

La première qui a introduit, en France, la Mosaïque dé-  
 corative en émaux sur fond d'or, figures et ornements,  
 pour le nouvel Opéra

DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES,  
 EGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.

**MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE**  
 en marbre pour pavements

MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.  
 Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes  
 Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.

**FACCHINA** maître mosaïste breveté.  
 2 bis, rue Legendre  
 PARIS

**MOSAIQUES**

Décoratives en Email  
 SUR FOND D'OR  
 POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE  
**GUILBERT--MARTIN**

Fournisseur de l'Atelier National  
 LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

**MOSAIQUES**

Du Panthéon et du Louvre

275, AVENUE DE PARIS, 275  
 St-DENIS (Seine)

**GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE**

Industrielle et Commerciale  
 Deux forces motrices

**J. GALICHER FILS.**

81, Boulevard Montparnasse

VI<sup>e</sup> Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.

Téléphone G.

**A. GOELZER**

182, rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES ET APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

**PLOMBERIE ET CANALISATION**

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

**DE SALLES DE BAINS**

ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

**E. PAUBLAN à Paris.**  
**COFFRES-FORTS — SERRURES**  
 Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

**V. FRANÇOIS**

20, rue de l'Orillon  
 PARIS.

**APPAREIL INODORE A DEUX VALVES**

APPAREILS DE CANALISATION

DES EAUX

Vannes et Ménagères.

**CROCHETS AUTOMATIQUES**

pour fixer  
 LES ARDOISES  
 sur les  
 COUVERTURES



Système breveté, s. g. d. g.

MÉDAILLÉ

DANS

toutes les Expositions :

OR, VERMEIL, ARGENT

BRONZE,

ADOPTÉ

par le

**GÉNIE CIVIL**

et le

**GÉNIE MILITAIRE**

**CHEVREAU-LORRAIN & FILS**  
 FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.  
 Envoi d'échantillons et prospectus.

**CARREAUX EN FAÏENCE**

Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur

**DE MAISONS**

**SEUL DÉPOT**

DES

MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEREAU

**LORDEREAU A<sup>E</sup>**

Rue Paradis, N° 56, à Paris.

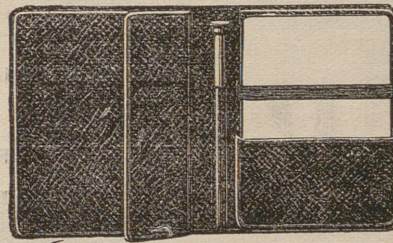
**MAROQUINERIE CHAMOIN**

FABRIQUE FRANÇAISE

76, Rue de Richelieu, 76  
 PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géo-  
 mètres, Agents Voyers et pour Officiers mi-  
 nistériels, Avocats, Négociants, etc.

Portefeuilles de poches  
 Porte-monnaie. — Porte-cigares  
 FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12 fr.

Articles nouveaux. — Papeterie

COMMISSION

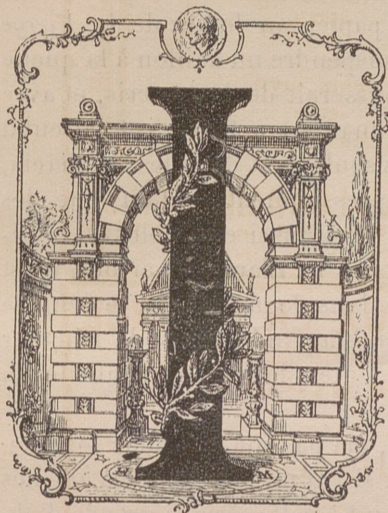
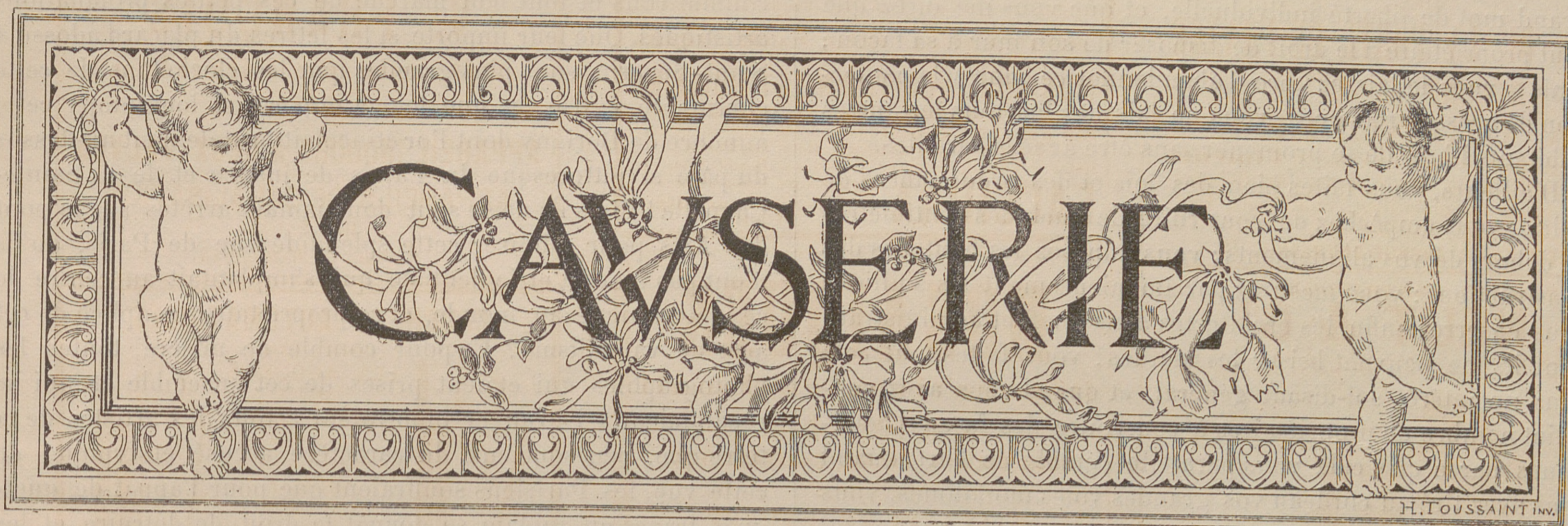
Ateliers pour les pièces de commande

**VITRAUX**

ANCIENNE MAISON COFFETIER  
**CH. CHAMPIGNEULLE FILS DE PARIS & C<sup>IE</sup>**  
 96, rue Notre-Dame-des-Champs. — Paris

**VITRAUX**





Il y a déjà quelques années que l'article suivant a été écrit, il n'en exprime pas moins des vérités toujours aussi justes : aujourd'hui comme il y a dix ans, malheureusement, de laides affiches sans originalité, hors de toute proportion, continuent à déshonorer l'architecture de nos rues, de nos monuments.

Bonne fortune pour la *Construction moderne*, M. Ch. Garnier a bien voulu nous autoriser à mettre sous les yeux

de nos lecteurs cette amusante satire. Comme toujours, le spirituel architecte a su envelopper d'originalité et de bonne grâce de très utiles vérités; nous avouons avoir pris un très vif plaisir à lire cet article, et pensons bien que nos lecteurs feront comme nous.

### LES AFFICHES AGAÇANTES

N'êtes-vous pas comme moi? ne vous sentez-vous pas offusqués par ces grandes pancartes industrielles qui s'étalent au milieu de nos rues, s'imposent à nos regards et nous gâtent tant de belles vues de notre cité? Peut-être serez-vous étonnés de cette question? Tant pis alors : car déjà vous êtes contaminés par le milieu dans lequel vous vivez, et le sentiment du goût s'est émoussé dans votre esprit. Quant à moi, ces énormes affiches peintes me causent toujours une impression fort désagréable, pénible même, et je me sens bien souvent saisi d'un violent dépit contre les administrateurs qui laissent ou qui ont laissé si négligemment notre ville compromettre sa beauté par de telles enseignes.

Comment, je ne pourrai pas, en parcourant certains quartiers de Paris, admirer à mon aise les édifices qui y sont construits, sans être entravé dans mon admiration par d'énormes annonces qui attirent et blessent ma vue! Comment, je ne pourrai pas chercher à étudier un monument sans être distrait de mon étude par les monstrueux placards de la *Belle Jardinière*, de la *Maison du Pont-Neuf*, ou des *Dents à 5 francs*! Mais il y a là un véritable abus, presque une action déloyale! Je paye mes impôts pour avoir une ville gaie, agréable, propre et bien tenue; je paye mes taxes, surtaxes, centimes et décimes pour que vous, maire de Paris, préfet de la Seine ou préfet de

police, me donniez un peu de bien-être par-ci, un peu d'art par là, et si vous laissez s'étaler ces écriteaux insolents tout le long des murs des maisons, n'ai-je pas le droit de trouver que mon argent est en partie mal employé? Ce n'est pas assez de me balayer les rues afin que mes pieds ne se crottent pas; balayez-moi donc aussi ces adresses envahissantes qui se plaquent sur mon passage et qui m'éclaboussent les yeux! Car je tiens à mes yeux tout autant que vous paraissez tenir à vos oreilles, que vous semblez pourtant ménager, en défendant de jouer du cor dans la rue, ou de crier les journaux; ménagez donc aussi mes regards et empêchez qu'on ne les irrite par de déplaisantes et énormes annonces!

Et ce n'est pas tout : non seulement des lettres de grandeur ridicule s'étalent sur les murs isolés, mais aussi d'ignobles et barbares peintures s'agrippent sur les moellons et froissent mon sens artistique. Heureux encore si ces badigeonnages n'avaient que cet inconvénient! mais croyez-vous que ce *Bon Diable* qui sème des habits verts, que ce *Hérissé* qui s'entoure d'une auréole de casquettes, que cet affreux grand *Oeil* de cyclope qui regarde impudemment, croyez-vous que cette niaise composition de l'*Histoire de France*, soient faits pour inspirer au peuple l'amour du bien et le sentiment du beau?

Est-ce que tout ce gros public qui délaisse les musées et qui est complètement étranger à l'esthétique; est-ce que tous ces enfants, qui ne savent encore rien de l'art, ne peuvent pas se laisser surprendre par ces grossières images imposées chaque jour à leur vue? Oh! non, ils ne pourront pas se soustraire à l'influence persistante des milieux; si le baroque, le bizarre, le mauvais goût et l'impudence dominant dans ces placards mercantiles, ils se familiariseront avec l'impudence et le mauvais goût. De cette promiscuité malsaine avec la laideur et la barbarie naîtra l'indifférence du beau, et l'habitude la consacra bientôt. Les rues, les places, les villes enfin, doivent faire l'office de professeurs; l'éducation première et persistante vient de ce qui nous entoure, et il ne faut pas négliger ces enseignements *forenses*, car les leçons qu'on en reçoit, bonnes ou mauvaises, laissent des germes profonds, qui seront bien longs à disparaître, si même ils disparaissent jamais.

Si vous vous sentez impuissants à développer cet enseignement, au moins soyez assez forts pour ne pas le pervertir. Mieux vaut une nation ignorante qu'une nation corrompue, et, ne fût-ce que partiellement, vous aidez sans conteste à la corruption du goût en ne proscrivant pas sévèrement de telles enseignes.

Oh! je sais bien que vous allez vous retrancher derrière le



grand mot de liberté individuelle, et que vous me direz que tout propriétaire a le droit de disposer de son mur à sa façon ; mais si vous le laissez libre d'abandonner ce mur à la confection de grosses réclames, vous ne laissez plus tous les autres habitants libres de se promener sans être agacés par elles.

D'ailleurs, vous faites bien des lois et des ordonnances de voirie ; vous empêchez de construire de quelques centimètres en dehors de vos alignements ; vous imposez les hauteurs des constructions ; vous mesurez parcimonieusement les saillies ; vous enserrez enfin les architectes dans un filet administratif dont ils ne peuvent briser les mailles ; vous faites tout cela dans un intérêt soi-disant général, et quand vous avez contraint nombre de propriétaires à construire des façades identiques parce que cela vous paraît le comble de l'art, quand vous avez tiré au cordeau vos grandes voies monotones, vous laissez déshonorer votre œuvre par ces *tire-l'œil* barbares qui détruisent immédiatement l'uniformité des proportions que vous aviez imposées avec tant de rigueur.

Mais que voulez-vous que deviennent ces pauvres monuments accolés à ces grandes pancartes ? Lorsqu'un mur de vingt mètres de haut contient en deux ou trois lignes des lettres de six pieds, ou bien lorsqu'un grand diable qui vend des allumettes va du premier au dernier étage de la maison, quand ce n'est pas une redingote grise qui pourrait vêtir le colosse de Rhodes, tout diminue à l'instant : les fenêtres paraissent des trous de souris, et les maisons des niches à chiens ; sans compter que tout cela est enluminé avec des tons criards qui hurlent, se combattent et rappellent les devantures des boutiques de marchands de couleurs. Et vous pensez que l'art aimable et discret pourra se soutenir à côté de ce voisinage incommode ! Et vous pensez que les délicats souffriront sans se plaindre, et que les artistes ne réclameront pas contre un tel abus, qui n'a pour avantage que de nous apprendre que : *La maison n'est pas au coin du quai ?*

Eh bien ! non ; dussé-je être honni par tous les marchands de confections, je veux protester et je proteste contre cette coutume déplorable, qui n'est en résumé qu'une marque de décadence, qui tend, hélas ! à se généraliser. La province imite Paris dans cette laideur ; l'étranger suit la même voie ; l'Italie, l'harmonieuse Italie, se laisse peu à peu envahir par ces déplaisantes enseignes, et insensiblement nous allons accepter les usages des Barnums, en laissant nos chères cités suivre l'exemple de Londres, la ville anti-artistique. Allons ! allons ! suivons le mauvais goût qui marche ! nargue de la beauté ! quelque peu d'expansion encore et faisons de notre ville le réceptacle de gigantesques alphabets et de difformes badigeons ! que les réclames mouvantes, portées à dos d'homme, encombrant nos rues ; *Old England, Old England*, répétition de noms ou de choses importunes ; que les kiosques criaillent avec leurs carreaux colorés ; que les voitures rayés, jaunes et rouges, que les omnibus euluminés comme ceux de Regent-street secouent leurs mascarades de tons sur nos boulevards ; que les bottes sans couture, les allumettes phosphoriques, la poudre insecticide ou la pommade Galopeau fassent circuler leurs voitures de mardi gras. — Pauvre grand art, comme tu seras loin ! et vous aussi, chers Athéniens du temps de Périclès, et vous, séduisants Italiens de la Renaissance, disciples de la forme, amants de la couleur ! Turcaret fera oublier Mécène, comme Pilotell fera oublier Phidias et Michel-Ange.

..... Vraiment, vous trouvez que j'exagère, vous trouvez que ces barbouillages ne valent pas tant de colère et de tristesse, Hélas ! hélas ! ils sont nombreux ceux qui pensent

comme vous et font bon marché de ces petites profanations artistiques. Que leur importe si les lettres du placard adossé à Saint-Séverin sont plus grandes que les clochetons de cette charmante église, et que leur a importé si longtemps cette annonce de Dorigny dont l'or étincelait brutalement au-dessus du pâté si pittoresque du Palais de justice et de la Sainte-Chapelle ! Mais ils ne se sont donc jamais arrêtés sur le pont des Arts pour admirer cette splendide vue de Paris, qu'ils n'ont pas maudit et le dentiste qui s'implantait au centre de ce motif unique au monde, et ce propriétaire complice de cet acte de vandalisme ? Et pour comble de misère, toutes les photographies qui étaient prises de cet ensemble et qui se répandaient à l'étranger montraient à tous les artistes de la terre que, peu soucieux du caractère accusé et typique de cette vue, les Parisiens souffraient que pour l'appât de quelques francs un quidam se donnât le droit de détruire et les lignes et les couleurs de la pointe du Pont-Neuf. Ah ! si l'on s'avisait de coller un chiffon de papier sur le nez de la *Vierge à la chaise*, si l'on s'avisait de suspendre un haillon à la queue des chevaux de Costou, l'on pousserait de beaux cris, et avec raison, toute la presse serait unanime à flétrir cet attentat à la beauté ; mais l'art n'est pas seulement dans les Raphaëls, les silhouettes des villes impressionnent autant que les silhouettes des statues, et vous êtes aussi coupables en mutilant celles-ci, qu'en mutilant celles-là. L'art est partout, il est dans tout : dans la rue comme dans le musée, et je dénie le droit que s'arrogent quatre ou cinq industriels de maculer avec leurs enseignes outreuidantes la ville qui abrite un million d'habitants !

Mon insistance est donc juste, ma passion est donc logique, mes griefs sont donc sérieux, et si j'ai pris à partie les affiches parisiennes, c'est qu'elles touchent à cette série si grande d'objets qui blessent journellement les regards ; si j'ai pu faire diriger un instant la pensée vers une de ces productions dont s'indignent les artistes, peut-être cette pensée pourra-t-elle être mise en éveil chez quelques-uns de nos administrateurs, et leur donnera-t-elle l'idée de s'opposer à la démoralisation populaire de l'art. Si, il y a quelques années à peine, ceux qui se sont avisés de mettre au coin de nos rues et à toutes les portes de nos maisons des lettres et des numéros blancs sur des plaques bleues, avaient réfléchi quelque peu avant de prendre cette détermination ; ils eussent écarté sans nul doute ces écriteaux émaillés qui, faux de ton, sans aucune harmonie avec ce qui les entoure, mal placés, mal encadrés, sont d'autant plus regrettables que, grâce à leur nature, ils doivent résister longtemps à l'air et augmenter par suite l'antagonisme de couleur qui existe entre eux et les parois des murs sur lesquels ils sont placés. Voyons, Messieurs, de grâce, puisque vous avez une commission des Beaux-Arts, consultez-la donc un peu, au lieu de donner à un chef de bureau le pouvoir de nous agacer pendant vingt ans en nous imposant du blanc et du bleu, là où ces couleurs seules devraient être bannies, et le pouvoir d'agacer bien des générations en décrétant des maisons bêtement uniformes, et des boulevards moroses et inflexibles comme des formules d'ingénieur !

Mais je ne veux point insister sur les erreurs et les négligences des administrations passées ; elles avaient des tâches ardues ; elles ont fait en somme de grandes choses, et si l'on regrette souvent bien des défaillances, plus souvent encore il faut reconnaître les bénéfices d'une volonté unique et persistante. Je borne donc ces réflexions à ce qui fait le titre de cet article, et comme le remède peut s'employer sans que le mal



passé remonte aux préfets, aux maires ou aux conseillers actuels, il peut se faire que le petit grelot que je fais sonner tinte assez fort aux oreilles de nos édiles, pour qu'ils supposent que le bruit qu'ils entendent n'est pas fait par moi tout seul, mais bien aussi par nombre de gens qui partagent mes impressions à l'endroit des affiches agaçantes.

CHARLES GARNIER.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

*Souvenirs.*

— Ainsi, vous avez bien compris. Mercredi, à trois heures, je vous prendrai dans le vestibule de l'École.

C'est sur le rappel de ce rendez-vous que me congédiait mon futur maître auquel j'avais été présenté par des amis communs et qui avait bien voulu m'admettre au nombre de ses élèves.

Il s'agissait maintenant de faire mon entrée à l'atelier. Effroyable perspective ! J'avais beau m'armer de courage, me dire qu'on n'en mourait pas, que bien d'autres avaient passé par là, enfin ce qu'on se dit en pareil cas pour calmer ses terreurs, c'était malgré tout l'inconnu, une vie nouvelle qui allait commencer.

Deux jours me séparaient encore du mercredi fixé pour cette entrée. Que de réflexions durant ces deux jours ! Quelle contenance allais-je prendre devant mes futurs camarades ? Que pourrais-je leur débiter ? car l'usage n'était-il pas pour chaque *nouveau* d'improviser un discours. Et je préparais mon improvisation, et j'alignais de belles phrases bientôt abandonnées pour chercher un ton plus badin. Évidemment l'air dégagé conviendrait mieux ; c'est cela, mêlons-y quelques plaisanteries. Et je me récitais mon discours, et je tremblais comme si tous l'écoutaient déjà.

Le mercredi, dès deux heures et demie, j'arpentais le vestibule de l'École. Je croyais entendre chaque personne qui passait près de moi murmurer : Ah ! c'est le nouveau. Et je n'osais me retourner, craignant de voir leurs moqueries. Toute l'École ne devait-elle pas être prévenue. Qui ne s'est ainsi figuré, dans certaines circonstances de la vie, que le monde s'occupait de lui !

Trois heures ! Je sens mes jambes plier sous moi. Voici le maître. Je balbutie quelques mots en réponse à ses encouragements, puis subitement je deviens crâne. L'approche du danger me redresse, et c'est la tête haute que je m'avance jusqu'à l'atelier, dont je franchis enfin la porte, derrière le maître.

— « Messieurs, je vous présente un nouveau camarade. J'espère que vous voudrez bien l'accueillir avec votre bienveillance habituelle. » — Et se tournant vers moi : — « Mon bon ami, vous voyez, ce n'est pas plus difficile que ça. » — J'esquissai alors un sourire. Mais pendant qu'il parlait, toutes les têtes s'étaient relevées. On achevait un concours dont les dessins devaient être remis le samedi suivant, c'est dire que l'atelier était comble. Oh ! ces yeux qui me regardaient, je les vois encore. Je les entends ces chuchotements qui ne m'annonçaient rien de bon. Je me rappellerai toujours les différentes physionomies ; juste en face de moi, ce grand aux cheveux hérissés avec une barbe de missionnaire, le tire-ligne dans une main, l'autre appuyée contre la table, et me dévisageant d'un air grave ; à côté, cet autre portant des lunettes bleues, la taille serrée dans une redingote usée et clignant par-dessus ses verres des yeux remplis de malice ; et tout près de moi, à ma gauche, un petit maigre, aux fines moustaches, dont la longue blouse ressemblait à celle des garçons épiciers. Tous je

les revois, ils étaient là une cinquantaine, je pourrais tous les dépeindre.

Et ces larges planches couvertes de dessins, ces règles jetées au travers, ces compas éparpillés avec ces gommages et ces équerres et ces crayons tout taillés et ces gros livres étalés par ci par là sur les tables. Et, pêle-mêle, des feuilles détachées, des études, des gravures, des papiers à teintes auprès de boîtes à couleurs, des godets noirs d'encre de Chine près d'autres jaunes, rouges, verts avec des pinceaux dedans et des verres pleins d'eau colorée semblables aux pots de confitures. Puis contre les murs, entre les grandes baies, ces plâtres accrochés sans ordre, ces affiches, ces caricatures apportées au jour le jour et collées de droite et de gauche, ces photographies dans des cadres disloqués ; et traversant l'atelier, le long tuyau se coudant droit à l'un de ses bouts pour s'adapter sur le poêle et perçant de l'autre une vitre pour s'échapper au dehors. Et ces formes fantastiques pendues au plafond et ces piles énormes de châssis élevées comme autant de bûchers sur la haute bibliothèque, plate-forme des suppliciés. — Toutes ces choses frappaient successivement mes regards tandis que je me tournais en tous sens pour me donner une contenance ; et le maître, passant de table en table, examinant les dessins :

— Mais, mon bon ami, songez que vous *rendez* samedi. — Cette jeunesse ne doute de rien. — Oui, je vous entends. — Une fois que je vais être parti, vous allez saisir vos gros pinceaux et m'abîmer votre trait. — Enfin à la grâce de Dieu !

— Et vous, toujours le même, vous commencez votre façade et vous pensez pouvoir arriver. — Vous comptez, n'est-ce pas, sur les petits camarades ? Oh ! cette jeunesse ! cette jeunesse !

Et pendant qu'il parlait ainsi, le petit maigre à la longue blouse m'attirait à lui et me montrant un plan inachevé. — Après le départ du patron, tu te courberas là-dessus. Tu sais tenir un tire-ligne, n'est-ce pas ? Dans tous les cas, tu l'apprendras et tu referas de ce côté la mosaïque qui est déjà dessinée de l'autre. — Tu as bien compris. — Dès aujourd'hui, tu es mon *nègre*. — Et je me trouvais très flatté qu'on voulût bien m'employer. Néanmoins j'étais de l'avis du maître ; ils me semblaient tous beaux ces dessins et je n'entrevois pas le moment où j'en ferais de semblables ; mais comment seraient-ils achevés ? — Plus que deux jours ! Jamais je ne me mettrais tant en retard. — Depuis j'ai fait comme les autres. — Un architecte sans *charrette* ! Vous-même, mon maître, vous avez certainement les vôtres.

Puis ce fut le tour du massier qui me fit un signe pour m'inscrire sur les grands livres. Je dus décliner mes nom, prénoms et adresse, et déboursier tant pour ceci, tant pour cela ; en tout, je crois, cinquante francs, et il me recommanda d'être bien exact, de ne pas manquer, surtout les visites du patron et d'être toujours très gentil vis-à-vis des camarades. J'esquissai un nouveau sourire. Et le patron, — c'était le nom consacré — cheminait le long des tables. Chacun de ses pas, en avançant le moment de ma réception, m'enlevait un peu de ma crânerie. Que se passerait-il après son départ ?

Sans doute le gros garçon qui travaillait près du massier devina mes réflexions. Il était très aimable, ce gros garçon : sa bonne figure respirait la franchise et il me dit, d'un ton amical, de n'avoir pas peur, que ce n'était qu'une demi-heure ennuyeuse à passer, qu'on n'était pas méchant à l'atelier, qu'il fallait supporter cela sans faire de bravades. Et je le remerciai. Ses paroles m'avaient fait du bien.

Cependant le maître allait terminer sa tournée. Il se dirigea lentement vers la porte et, m'apercevant auprès de mon nouvel ami, il me confia à ses soins en lui demandant de me faire copier l'ordre Toscan dans Vitruve, puis s'inclinant, il disparut.



Enfin on va manger du nouveau !... Ce cri sortit de toutes les poitrines, dès que la porte se fut refermée. On va manger du nouveau ! Que de fois l'ai-je entendu depuis, ce cri qui m'a tant effrayé. C'était un brouhaha impossible. Mais le cri en resta là. On ne mangea rien ce jour-là. On n'avait pas le temps de me recevoir. La *charrette* les talonnait tous, et, craignant de les voir revenir sur une décision qui m'agréait tant, je me courbai sur la planche de celui qui m'avait retenu, — en nègre parfait que j'étais.

Et j'en fus quitte pour la peur ; ma réception, huit jours après, fut tout à fait anodine.

Et je me rappelais, l'autre jour, cette entrée à l'atelier, en regardant passer sous mes fenêtres trois nouveaux portés sur des planches et promenés autour de l'École par une joyeuse bande d'anciens dont les clameurs insolites mettaient le quartier en émoi.

M'en voudra-t-on de réveiller, par ci, par là, les souvenirs de l'heureux temps ?

UN ANCIEN ÉLÈVE.

## COMMENT ON ORGANISE

### LES TRAVAUX PUBLICS EN ANGLETERRE

Les lecteurs anglais de la *Construction moderne* sont à peine contents de mes lettres sur l'Angleterre. Je comprends cela ; ils attendaient une série de louanges à n'en pas finir, car il est de la conviction intime du peuple anglais qu'il n'y en a point d'autre comme lui et que les autres peuples n'ont qu'à l'étudier, l'admirer et le copier. Ce n'est pas précisément là mon avis ; aussi de toutes parts il m'arrive force quolibets. On m'a accusé d'avoir tracé le caractère anglais d'après quelques individus qui m'auraient servi de types ; et, ce qui est plus grave, on s'en est pris à mes amis et connaissances, et l'on a déploré que je sois si mal entouré.

Pour se lancer dans de pareilles hypothèses, on oublie une chose : c'est que, d'après la bonne méthode française, je signe mes articles, ce que ne font pas mes contradicteurs en Angleterre ; car John Bull, qui pose devant le monde pour son « fair play », c'est-à-dire l'homme par excellence pour son franc jeu, ne signe presque jamais ce qu'il écrit dans les journaux. Dans le journalisme anglais, l'anonyme est la règle. Pourquoi ? Serait-ce parce que les journalistes anglais aiment à pouvoir attaquer, à tort ou à droit, tout ce qui leur plaît, sans encourir la moindre responsabilité ? — Nenni, me répondent des autorités sur la matière ; c'est que la lettre anonyme a auprès du public anglais beaucoup plus de poids que la lettre signée ; le public s'imagine qu'il y a derrière le « on » ou le « nous » un génie surhumain. C'est si vrai qu'on a essayé de lancer des journaux anglais avec des articles signés comme en France, et l'on a fait fiasco complet malgré la coopération des premières plumes de l'Angleterre. J'admets votre explication : Messieurs les journalistes anglais, vous êtes d'excellentes gens, droits comme des I, et courageux comme pas un ; mais le public anglais aime à être berné et vous.....

C'est d'après des phénomènes généraux comme celui-ci, phénomènes que tout le monde peut constater, que j'ai tiré mes conclusions sur notre caractère national. Quant à juger une nation d'après les quelques personnes dont les hasards de la vie vous entourent, la méthode est par trop peu scientifique ; je ne pourrais guère la défendre, donc encore moins l'employer.

J'ai parlé de la répugnance des Anglais pour l'esprit de système et je pourrais invoquer à l'appui de mon dire l'absence d'un code de lois et surtout l'absence d'organisation dans les administrations du gouvernement. Quel que soit le service public avec

lequel on a affaire, on pénètre toujours dans une forêt vierge, informe, gigantesque où même les initiés de longue date cherchent en vain leur chemin. Aussi en Angleterre, lorsqu'il arrive une esclandre quelconque, un fiasco épouvantable par exemple, il est presque toujours impossible de déterminer qui est responsable du malheur arrivé. On cherche en vain en ce moment qui il faut punir pour avoir fourni à l'armée anglaise des baïonnettes faite d'un métal qui rivalise de souplesse avec le plomb. Tous les accusés prouvent, comme deux et deux font quatre, que l'affaire ne les regarde pas ; et ils ont raison, car le seul coupable est le caractère national qui hait tout ce qui est clairement organisé.

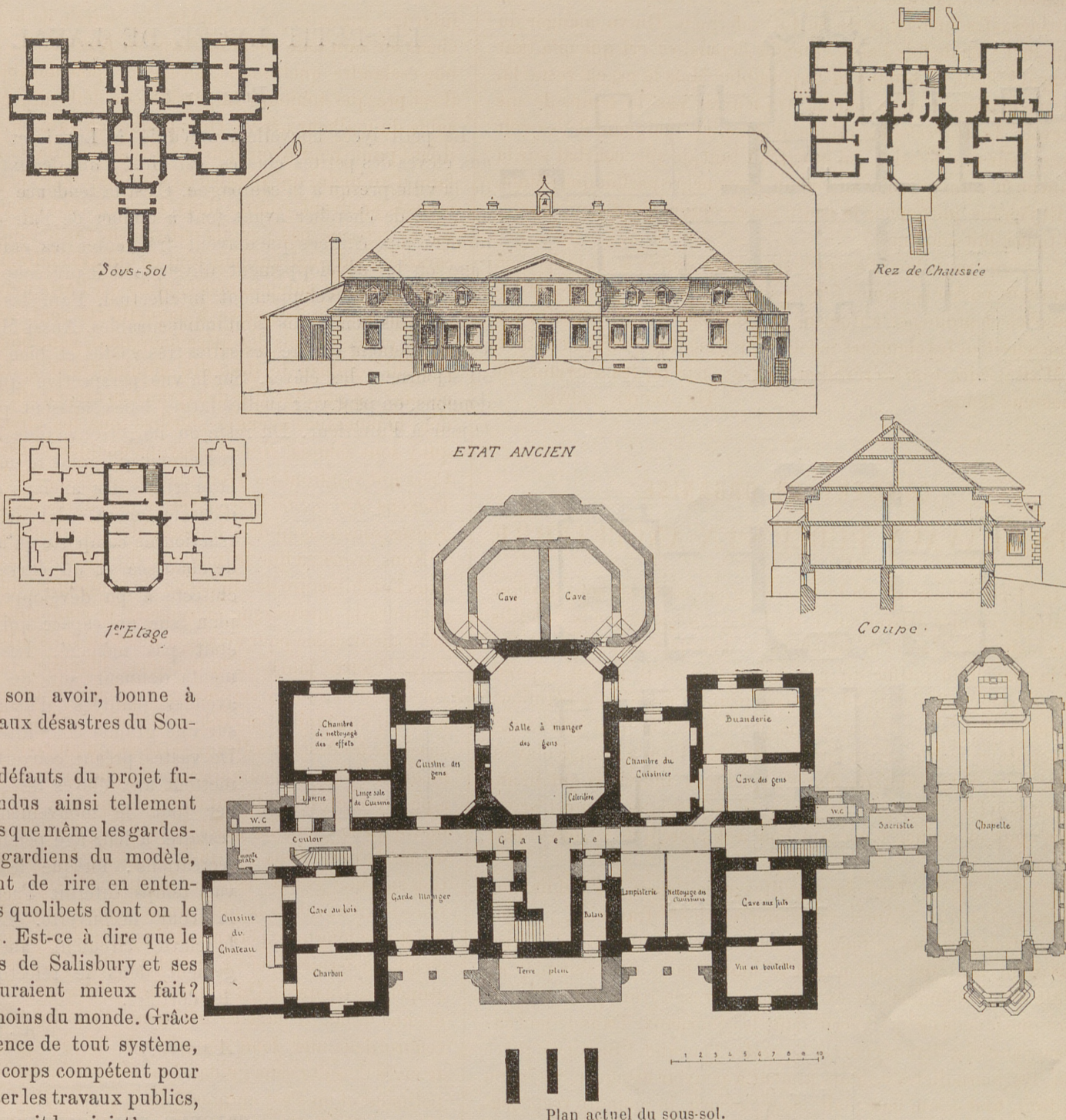
J'ai souvent entendu mes confrères à Paris maugréer contre la réglementation excessive à laquelle ils sont soumis. Cela les gêne, et tue parfois des idées heureuses, sans doute ; mais ont-ils réfléchi combien le désordre administratif serait plus gênant encore ? La plus terrible des tyrannies est, en effet, celle du chaos, dont la puissance aveugle stérilise tous les efforts des hommes qui y sont soumis. Nous en savons quelque chose en Angleterre. Ceux qui voudront en avoir une idée n'ont qu'à lire le roman de Dickens *La petite Dorrit*, où il décrit les administrations anglaises sous le nom de « bureaux des circonlocutions. »

Nous avons vu que le manque de méthode n'est pas un mal dans l'architecture des maisons de campagne, qu'on lui doit au contraire le pittoresque et souvent le confortable. A quoi bon avoir un système pour arranger deux ou trois billes ; si l'une est rouge, l'autre jaune et la troisième blanche, mêlez-les comme vous voudrez, on s'y retrouvera toujours. Que le plan de la demeure d'une famille modeste soit établi suivant les règles qu'on enseigne à l'école des Beaux-Arts, ou qu'au contraire il soit agrémenté de toutes les complications qu'un architecte du moyen âge a pu inventer, les habitants de cette maison, qui la parcourent du matin au soir tous les jours de leur vie, y trouveront leur chemin même de nuit. Mais dès qu'il s'agit de bâtiments d'administration sur une grande échelle, la méthode, la clarté des dispositions deviennent de la plus grande importance. Un de mes amis, qui a une longue expérience des administrations en Angleterre, a eu affaire dernièrement à l'hôtel de ville de Paris. Il en est revenu stupéfait. De quoi ? Du simple fait qu'il a trouvé son chemin sans aucune difficulté dans ce bâtiment d'administration. Il a dû se rendre dans une demi douzaine de bureaux, me dit-il, il les a trouvés de suite sans guide ; dans chaque bureau on lui a répondu poliment et on s'est empressé de le servir. Il m'affirme qu'en une heure à Paris il a obtenu des résultats qui lui auraient coûté plusieurs mois de démarches à Londres. Notez que mon ami est un Anglais qui parle à peine le français. Cette histoire ne vous surprendrait guère si vous connaissiez comment s'organisent les travaux publics en Angleterre.

A part la politique, la grande question de cette année a été celle des nouveaux bâtiments qu'on va construire pour les bureaux des ministères de la guerre et de la marine. Le gouvernement, les architectes, les journaux se sont agités et colletés à ce sujet, et il y a de quoi ! Après un concours auquel les meilleurs architectes de l'Angleterre ont pris part, après de grosses sommes dépensées en primes et en paiements à des experts, on est arrivé à un résultat si mauvais, si ridicule que cela saute aux yeux de tout le monde. Pour en démontrer l'absurdité, il n'y a eu qu'à exhiber un modèle représentant et le projet indiqué et les bâtiments qui l'avoisinent. C'est ce que le ministère du marquis de Salisbury avait fait ; je ne puis m'empêcher de croire que c'était là un tour joué au ministère Gladstone qui avait préparé le projet. C'était un moyen de démontrer que l'ex-ministère était aussi incompetent en travaux publics qu'en politique étrangère : encore une balour-



## RESTAURATION DU CHATEAU DE GUZOW



dise à son avoir, bonne à ajouter aux désastres du Soudan.

Les défauts du projet furent rendus ainsi tellement évidents que même les gardes-police, gardiens du modèle, crevaient de rire en entendant les quolibets dont on le daubait. Est-ce à dire que le marquis de Salisbury et ses amis auraient mieux fait? Pas le moins du monde. Grâce à l'absence de tout système, de tout corps compétent pour organiser les travaux publics, quel que soit le ministère aux affaires, on arrivera invariablement à des fiascos comme celui-là. Car, si en France on soumet les questions d'architecture au conseil des bâtiments civils composé des architectes les plus éminents, en Angleterre, ces questions se décident par des hommes politiques, milords ou commerçants, aidés d'obscurs employés. Aussi, les résultats sont éloquentes. Prenez, par exemple, la carte du quartier de Londres qui correspond comme destination exactement avec la place de la Concorde et ses environs à Paris; rien ne marque mieux la différence de tempérament entre les Français et les Anglais que l'aménagement de ces deux quartiers-là.

A Paris, un vaste plan général est établi une fois pour toutes, et, malgré les révolutions, les changements de régime et de gouvernement, ce plan général est fidèlement exécuté; car tout le monde, du millionnaire au plus pauvre ouvrier, apprécie la valeur d'une conception grandiose. Quant au quartier des ministères à Londres, on dirait que quelque divinité aveugle s'est rempli la main de fragments de bâtiments et en a jonché la terre au hasard.

Je dis fragments, car il n'y a pas un bâtiment public qui ne soit mutilé comme de gaieté de cœur.

(A suivre.)

LAWRENCE HARVEY,  
architecte à Londres, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

## RESTAURATION D'UN CHATEAU EN POLOGNE

(Voyez page 30)

Nous avons donné, dans notre numéro du 3, deux planches concernant la restauration du château de Guzow. Nous terminons en donnant une dernière planche, ainsi que quelques croquis.

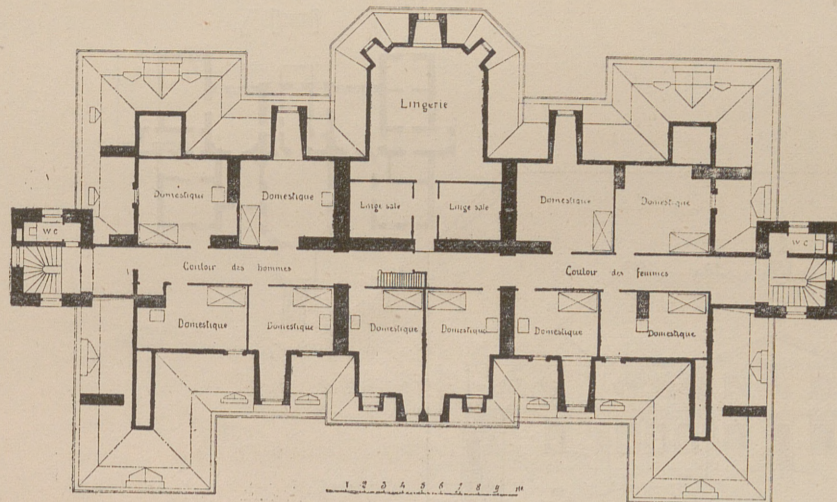
Voici le détail des dessins représentés.

Planche 5. — Façade postérieure et vue latérale. — Planche 6. — Façade principale et vue latérale du côté de la chapelle. — Planche 7. — Coupe transversale.

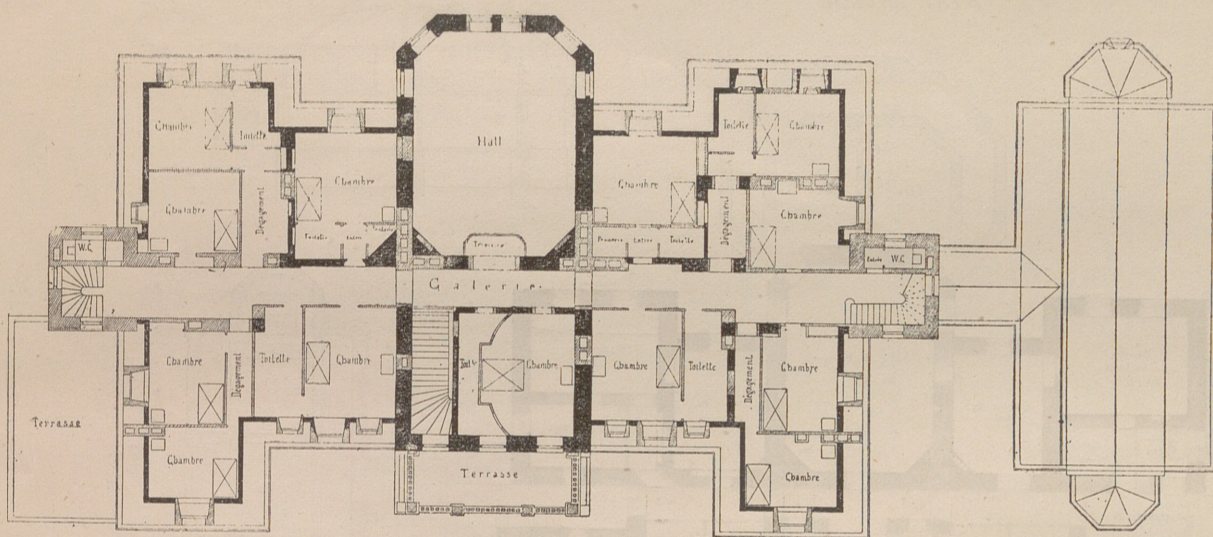
Un des croquis donne l'état du château avant la restauration, avec les plans correspondants. Les quatre autres croquis représentent les plans du château restauré, avec l'indication, en hachures, des parties complètement neuves.



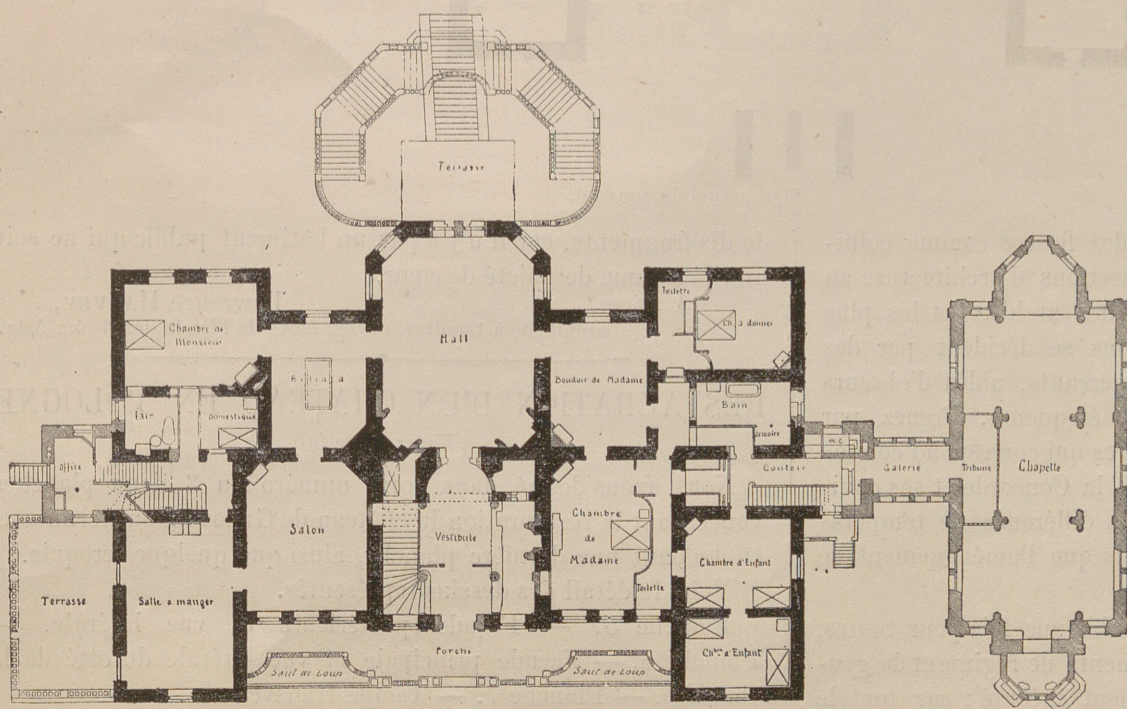
CHATEAU DE GUZOW



Plan du deuxième étage.



Plan du premier étage.



Plan du rez-de-chaussée.

LE PETIT LYCÉE DE LAVAL

PLANCHE 8.

Le petit lycée nouvellement édifié à Laval, et destiné aux élèves des petites classes, est situé à une des extrémités de la ville, presque à la campagne. C'est la tendance générale actuelle, de chercher avant tout à donner de l'air et de la lumière aux édifices que doivent fréquenter les enfants, à l'âge où le développement physique doit préoccuper tout autant que le développement intellectuel. Pour les jeunes enfants, ces conditions sont indispensables. Aussi M. Ridet a-t-il largement éclairé les salles très vastes et bien aérées où séjournent les élèves. Sur la vue perspective que nous donnons, on peut voir quelles larges baies laissent pénétrer le jour à l'intérieur. Du reste on ne retrouve plus là l'en-

tassement qui rend si malsains et si tristes les anciens édifices d'enseignement. Ici la construction ne comporte qu'un rez-de-chaussée et un étage, l'architecte a pu développer son plan sur un espace qui ne lui était pas ménagé. Les bâtiments donnent sur de larges avenues plantées d'arbres et sur une grande cour intérieure. De vastes préaux couverts permettent aux élèves de se donner tout le mouvement nécessaire à leur âge pendant les récréations. lorsque le mauvais temps interdit l'accès de la cour découverte. L'air et la clarté circulent aussi largement dans le réfectoire et les dortoirs.

U. C.

(A suivre.)

CONSULTATIONS JURIDIQUES

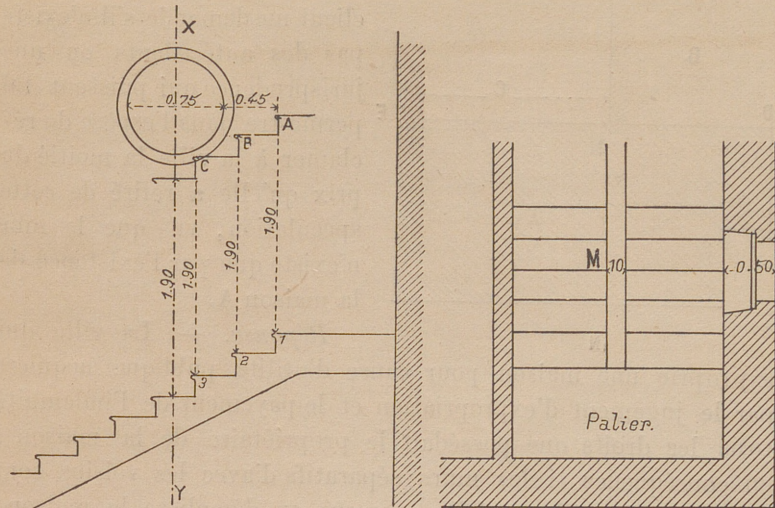
LÉGISLATION

ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Jour de souffrance. — Escalier.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le cas suivant qui doit se présenter souvent: il s'agit d'une ouverture pratiquée dans un mur joignant immédiatement l'héritage d'un voisin et contre lequel est établi l'escalier d'une maison comme vue droite; la hauteur légale existe pour chaque marche, ladite ouverture ayant été faite en tout point à une hauteur supérieure à 1 90, comme l'indique le croquis ci-joint; mais elle ne se





trouve pas à 0.60 des points A, B, C correspondant aux parallèles des marches 1,2 et 3 à 1.90 de distance, de telle façon qu'on peut voir obliquement.

Dans ces conditions je désirerais savoir si l'on doit considérer ladite ouverture comme vue oblique sur l'héritage du voisin, à cause de la disposition actuelle et si, par suite, elle déroge aux conditions imposées par l'art. 679 du Code civil qui dit qu'on ne peut avoir des vues par côté ou obliques sur le même héritage s'il n'y a six décimètres.

Je ne me suis occupé, dans le cas précédent que de la question de la vue oblique par rapport au rampant établi contre le mur : si on examine ladite ouverture par rapport au second rampant au point M, la vue devient droite et doit être établie à une distance horizontale de 1.90 de l'héritage voisin, c'est-à-dire du parement extérieur du mur. Or, dans une maison, j'ai trouvé  $0,10 + 1,00 + 0,50 = 1,60$ . Pour cette raison a-t-on le droit de faire boucher ladite ouverture ?

*Réponse.* — L'avis qui nous est demandé par notre correspondant ne saurait être un seul instant douteux. Le jour dont nous parle notre correspondant au point de vue de la hauteur est absolument irréprochable.

Tous les auteurs et, en particulier, la Société centrale des architectes disent que la hauteur du jour doit être mesurée de la marche la plus haute au droit du jour.

Dans le *Manuel des lois du bâtiment* notamment il est dit : Lorsqu'un jour de souffrance est destiné à éclairer un escalier, la hauteur de vingt-six décimètres ou de dix-neuf décimètres doit être mesurée au-dessus de la marche la plus élevée de celles qui se trouvent au droit de la fenêtre ; or, dans le cas qui nous est soumis, la hauteur de la marche la plus élevée au droit du jour n'atteint pas 1.90, donc la situation est légale, si le jour est au premier étage ou à un étage supérieur.

Dans l'espèce il ne saurait être question de vue oblique. La loi, en spécifiant les hauteurs de 1.90 et de 2.60, a voulu donner à l'ouverture un caractère bien déterminé de jour et non de vue ; à moins de prendre, en effet, un objet mobilier quelconque pour diminuer la hauteur des marches au jour, on ne peut prendre vue sur le voisin à 1.90 du sol, par conséquent la distance concernant les vues obliques ne saurait être ici examinée puisqu'elle ne peut être en cause.

#### *Constructions élevées par le locataire. — Mitoyenneté.*

Un principal locataire d'une maison en totalité, avec bail de 30 années, a fait surélever, lors de son entrée, ladite maison de

deux étages sous la direction de l'architecte du propriétaire qui a réglé les mémoires.

Il y a 20 ans que la location dure.

Aujourd'hui, un voisin demande à acquérir la mitoyenneté du mur surélevé par le principal locataire et lui présente un compte de mitoyenneté.

D'un autre côté, le propriétaire de l'immeuble surélevé vient dire au principal locataire :

Nous n'avons pas qualité aujourd'hui pour toucher le montant de la mitoyenneté du mur élevé par vous, puisque nous ne sommes pas encore propriétaire de ce mur.

D'un autre côté, vous ne pouvez non plus recevoir le montant de cette mitoyenneté puisque, à la fin du bail, ce mur ne vous appartiendra pas.

En conséquence, je vous prie d'autoriser le propriétaire à recevoir le prix de cette mitoyenneté à la charge par lui de vous payer l'intérêt de cette somme.

Le bail du principal locataire est ainsi conçu :

Les preneurs auront la faculté de faire toutes les constructions qu'ils jugeront convenables, sans pouvoir toutefois diminuer en rien la valeur de l'immeuble, en se conformant aux règlements de voirie et selon les règles de l'art et de bonne construction.

Les changements, augmentations, etc., seront déclarés préalablement par écrit aux bailleurs.

Lesquels travaux seront seulement conduits par l'architecte des bailleurs et l'exécution confiée à leurs entrepreneurs, le tout aux frais des preneurs.

Les droits de mitoyenneté à acquérir avec les voisins pour les constructions qu'ils se proposent de faire, les droits de voirie ainsi que l'excédent des impositions pour les nouvelles constructions, seront à la charge des preneurs .... d'entretenir les lieux en bon état de conservation comme usufruit et les grosses réparations étant seules à la charge des bailleurs ; de les rendre à fin de bail conformes à l'état des lieux qui sera fait double avant l'entrée en jouissance.

Nota : Cet état des lieux n'a pas été fait.

1° Le locataire a-t-il qualité pour recevoir le prix de la mitoyenneté du mur qu'il a surélevé à ses frais ?

2° Si oui, doit-il rendre l'argent à fin de bail au propriétaire ?

3° Quelle est la valeur de la proposition du propriétaire prétendant recevoir immédiatement le prix de la mitoyenneté surélevée aux frais du locataire et de ne lui en payer que l'intérêt ?

4° Quid ? Si le principal locataire, ainsi que le dit le bail, démolit sa surélévation à fin de bail et remet les lieux dans l'état où il les a pris (il n'y a pas eu d'état des lieux) ? Est-ce son droit ou celui du propriétaire d'exiger que les constructions restent ? la reprise, à dire d'expert, des constructions est-elle possible ?

5° Le principal locataire a déjà payé des mitoyennetés pour sa surélévation ; faudra-t-il qu'il s'en fasse rembourser par le propriétaire à fin de bail ?

6° Quelle est la marche à suivre pour terminer cette affaire à moins de frais possible, tout en garantissant les intérêts du principal locataire ; à fin de bail doit-on faire un autre acte que le compte de mitoyenneté ? car il faudrait autant que possible éviter des contestations à fin de bail.

*Réponse.* — 1° Lorsqu'un locataire a élevé des bâtiments sur le terrain qui lui a été loué, il a le droit de se faire payer la mitoyenneté des murs par lui élevés si le voisin appuie des constructions contre ces murs ; nous entendons, bien entendu, la mitoyenneté des murs et non la mitoyenneté du sol ; s'il y avait compte à faire de ce chef, il est certain que le locataire ne pourrait céder ce qui n'est pas sa propriété mais bien sa jouissance pendant un



temps déterminé. Dans le cas qui nous est soumis, si le locataire a purement et simplement fait un exhaussement, il a incontestablement le droit de céder la mitoyenneté de cet exhaussement au voisin et d'en recevoir le prix.

2° et 3° A la fin du bail le locataire n'a rien à restituer au propriétaire ; il a vendu ce qui lui appartenait à lui locataire, ce qu'il avait fait, ce qui était sa chose, rien de plus. Si le locataire est tenu à certaines obligations dans sa jouissance, parmi ces obligations n'entre nullement celle d'augmenter la propriété du bailleur. — Dans l'espèce le propriétaire est sans droit pour poursuivre le recouvrement de la mitoyenneté, le locataire seul qui a fait le mur peut en réclamer le prix en mitoyenneté ; le mieux est donc de ne se préoccuper en quoi que ce soit de ce que veut faire ou peut dire le propriétaire.

4° L'art. 555 du Code civil est ainsi conçu :

« Lorsque les plantations, constructions et ouvrages ont été faits par un tiers et avec ses matériaux, le propriétaire du fonds a droit ou de les retenir, ou d'obliger ce tiers à les enlever.

« Si le propriétaire du fonds demande la suppression des plantations et constructions, elle est aux frais de celui qui les a faites, sans aucune indemnité pour lui ; il peut même être condamné à des dommages et intérêts, s'il y a lieu, pour le préjudice que peut avoir éprouvé le propriétaire du fonds.

« Si le propriétaire préfère conserver ces constructions et plantations, il doit le remboursement de la valeur des matériaux et du prix de la main-d'œuvre, sans égard à la plus ou moins grande augmentation de valeur que le fonds a pu recevoir. Néanmoins, si les plantations, constructions et ouvrages ont été faits par un tiers évincé, qui n'aurait pas été condamné à la restitution des fruits, attendu sa bonne foi, le propriétaire ne pourra demander la suppression des dits ouvrages, plantations et constructions ; mais il aura le choix, ou de rembourser la valeur des matériaux et du prix de la main-d'œuvre, ou de rembourser une somme égale à celle dont le fonds a augmenté de valeur. »

Les dispositions de cet article sont applicables au locataire qui est un véritable tiers à l'égard du propriétaire.

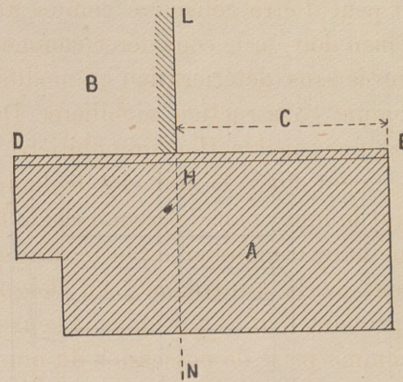
En vertu des principes inscrits dans les articles 1730 et 1731, le bailleur peut bien exiger l'enlèvement des ouvrages s'il ne veut pas les retenir, mais s'il préfère les conserver il doit, conformément à l'art. 555 rembourser leur valeur au locataire (Cass. 1<sup>er</sup> juillet 1851-S-51-1-481, Perrier c. Hocquart et Drake). A défaut d'entente entre le propriétaire et le locataire pour la reprise des constructions, il y a lieu à expertise.

5° Les mitoyennetés, s'il en a été acquies, doivent entrer dans la valeur des constructions reprises par le propriétaire ; mais si le propriétaire demandait l'enlèvement des constructions, c'est-à-dire la remise des lieux en leur état primitif, il ne devrait rembourser aucune somme pour les mitoyennetés acquises par le locataire, encore bien qu'il profiterait ultérieurement de ces mitoyennetés.

#### *Pignon. — Expropriation. — Affichage sur le pignon.*

Un de mes clients se trouve dans la situation suivante :

Il est propriétaire à Paris d'une maison A qui, par suite d'un nouvel alignement pris par la ville (sans qu'aucune notification en ait jamais été faite audit propriétaire), se trouve sujette à un retranchement sur une profondeur de six mètres environ. La propriété B a été construite sur le nouvel alignement L N, de sorte que le mur mitoyen D E se trouve aujourd'hui être, dans sa partie H E, mitoyen entre la ville et mon client A. Ce mur est couvert d'affiches et c'est la ville qui loue ce droit d'affichage à



son bénéfice exclusif. Mon client me demande s'il n'existe pas des précédents ou une jurisprudence qui puissent lui permettre dans l'espèce de réclamer à la ville la moitié du prix qu'elle a retiré de cette spéculation, vu que le mur n'existe que par l'existence de la maison A.

*Réponse.* — La ville qui exproprie une maison pour cause d'utilité publique acquiert par le jugement d'expropriation et le paiement de l'indemnité tous les droits que possédait le propriétaire de la maison : en conséquence si les murs séparatifs d'avec les voisins sont mitoyens, la ville, qu'elle conserve ou démolisse la maison, jouit de tous les droits que donne la mitoyenneté sur lesdits murs.

Or, si le mur mitoyen est indivisible en tant que propriété, il n'en est pas de même de la jouissance ; chacun en jouit de son côté à sa volonté, pourvu qu'il ne cause aucune dégradation audit mur. Est-ce causer un dommage du mur que d'en user de son côté par un affichage ? — Évidemment non, au contraire, puisque la peinture appliquée sur le parement a pour conséquence de le préserver, d'une manière très efficace, des intempéries. — Dans l'espèce qui nous est soumise la ville n'exerce donc que son droit de co-propriétaire du mur, dans le fait de louer le pignon de son côté pour l'affichage.

Il en serait autrement si le pignon devenait libre en partie par le fait d'un reculement par rectification d'alignement. Dans ce cas, en effet, la ville ne remboursant au propriétaire que la valeur des terrains réunis à la voie publique, ce propriétaire conserve ses droits sur la partie du pignon en saillie et il peut en jouir à sa volonté, pour l'affichage par exemple, s'il le veut. Ce n'est plus ici la ville qui exerce le droit de co-propriétaire, c'est le propriétaire, et ce propriétaire peut, en conséquence, interdire à la ville de louer la surface du mur pour l'affichage. (Cass. 8 nov. 1871. S. 71-202.)

#### *Hangar. — Adossement sur le mur voisin. — Cheminées. — Attaches.*

Un de mes clients a une propriété, c'est-à-dire un terrain nu entouré de murs de clôture, qu'il a loué à un locataire ; celui-ci a fait élever une construction sur poteaux éloignés du mur ; plus tard le propriétaire voisin a fait édifier une maison de rapport, mais préalablement il a démoli le mur de clôture qu'il a édifié pour sa construction ; aujourd'hui il réclame le mur dans toute la hauteur du hangar ou construction, parce que mon locataire a fait couvrir la partie entre le mur et sa construction et a en outre élevé des cheminées d'usine en tôle et il a fait sceller des corbeaux, de loin en loin pour tenir ces cheminées ; tout cela éloigné du mur ; mon client désire payer, mais avant il désire être fixé sur ses droits.

Quel est votre avis ?

*Réponse.* — De ce que dans les villes et les campagnes tout mur servant de séparation entre bâtiments jusqu'à l'héberge ou entre cours et jardins et même entre enclos dans les champs, est présumé mitoyen s'il n'y a titre ou marque du contraire, nul ne peut adosser un bâtiment contre le mur du voisin sans payer le droit de mitoyenneté.

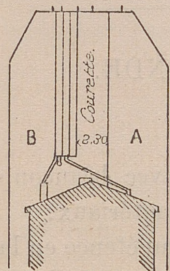


Le hangar dont il s'agit peut-il être considéré comme un bâtiment incorporé au sol, ou bien doit-on le considérer comme construction pouvant être enlevée sans détérioration ou modification du fonds, c'est-à-dire comme construction mobilière. Dans le premier cas le hangar est une construction immobilière, la mitoyenneté est incontestablement due si le mur clôt le hangar, et surtout si ledit hangar joint le mur; dans le second cas le hangar peut être considéré comme hangar mobilier, et le locataire pourrait échapper au paiement de la mitoyenneté en éloignant le hangar du mur et en supprimant tout ce qui, dans la couverture, pourrait être considéré comme prise de possession du mur. Mais les attaches de la cheminée indiquent bien une prise de possession du mur pour l'usage qui en est tiré; nous pensons donc que, dans l'espèce, le locataire éludera difficilement l'acquisition de la mitoyenneté.

*Mur séparatif. — Tuyaux de cheminée.*

Un de mes clients a pour voisin un monsieur qui devant, par suite de travaux faits par moi, élever des tuyaux de cheminées contre le mur de mon client, a usé d'un procédé, au sujet duquel je viens vous prier de me donner votre avis :

Ce monsieur ayant des tuyaux à monter des deux côtés d'une courette, a jugé plus simple et meilleur marché de monter ses tuyaux groupés d'un seul côté. Pour cela il a arrêté la maçonnerie à 1<sup>m</sup>50 de son comble et a, dans toutes les directions, été rejoindre les tuyaux existants; l'un de ces conduits en tôle n'a que 0<sup>m</sup>12 de diamètre, il suit la pente du toit depuis A, et vient passer devant la courette de mon client librement et sans appui sur une longueur de 2<sup>m</sup>30. Quel est le moyen de le faire rentrer dans ce que je crois être le droit? Ce voisin se dit être hors des habitations et n'être pas tenu à se soumettre aux « arrêts » les tuyaux en tôle étant isolés de 3 à 4 centimètres de notre mur.



les tuyaux en tôle étant isolés de 3 à 4 centimètres de notre mur.

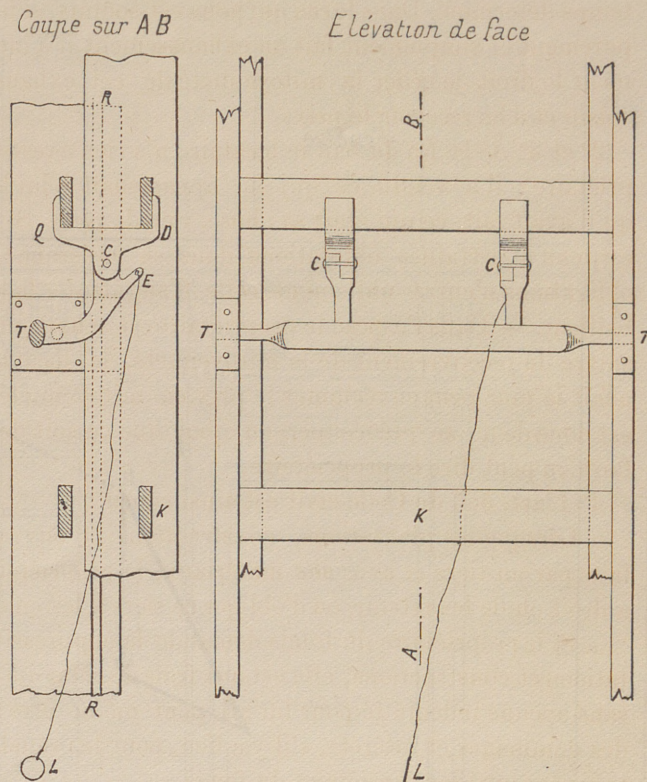
*Réponse.* — Nous ne voyons pas en quoi l'état des choses qui nous est signalé par notre correspondant peut être critiqué. Le voisin a certainement le droit de faire chez lui ce que bon lui semble pourvu qu'il ne fasse rien qui soit contraire aux lois et règlements; c'est là l'exercice du droit de propriété; pourvu aussi qu'il ne cause aucun dommage à autrui. Or, dans la disposition des tuyaux dont il nous est fait part nous ne voyons aucune contravention légale, pas plus qu'un dommage causé; nous remarquons seulement une disposition particulière, peut-être économique, qu'a cru devoir adopter le voisin, mais rien de plus. — Lorsque le voisin aura payé la mitoyenneté au droit des souches, y compris un pied d'aile de chaque côté, sa situation sera parfaitement régulière au regard du voisin en ce qui concerne la mitoyenneté.

*Le secrétaire du comité de jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.*

## EXPOSITION DES SCIENCES ET ARTS INDUSTRIELS

### ÉCHELLE A COULISSE

A l'exposition des sciences et arts industriels, M. Bourceret expose un système d'échelle à coulisse dont la simplicité de manœuvre nous a paru digne d'intérêt; l'échelle mobile peut, avec la plus grande facilité, s'arrêter au cran nécessité par la hauteur que l'on a à parcourir. Voici comment : les deux montants de



l'échelle fixe portent une tige horizontale métallique (en fer ou fonte) TT qui peut tourner autour de ses supports. Cette tige est munie de deux appendices ET faisant corps avec elle et terminés chacun par une pièce QD articulée au point C. Quand on fait monter l'échelle mobile, le barreau K (voir fig. de gauche) en choquant l'ergot E, le reporte vers la gauche; la partie articulée QD s'incline également, et rien ne s'oppose plus à l'ascension de l'échelle mobile. Quand on est arrivé au cran voulu, on tire l'anneau L porté par un fil de fer LE fixé à l'ergot, et l'ensemble TQD reprend la place indiquée sur la figure. A ce moment, on laisse retomber l'échelle mobile, qui s'arrête dès que son premier barreau descendant rencontre les supports QD.

Les montants de l'échelle mobile sont guidés par des taquets glissant le long d'une rainure RR pratiquée dans les deux montants de l'échelle fixe. Le taquet inférieur sert en outre à arrêter l'échelle mobile quand elle est arrivée au bas de sa course, au point où finit la rainure creusée dans les montants fixes, à quelques centimètres du sol.

## CONSULTATION TECHNIQUE

### SOLIVES ET POUTRES DE PLANCHER

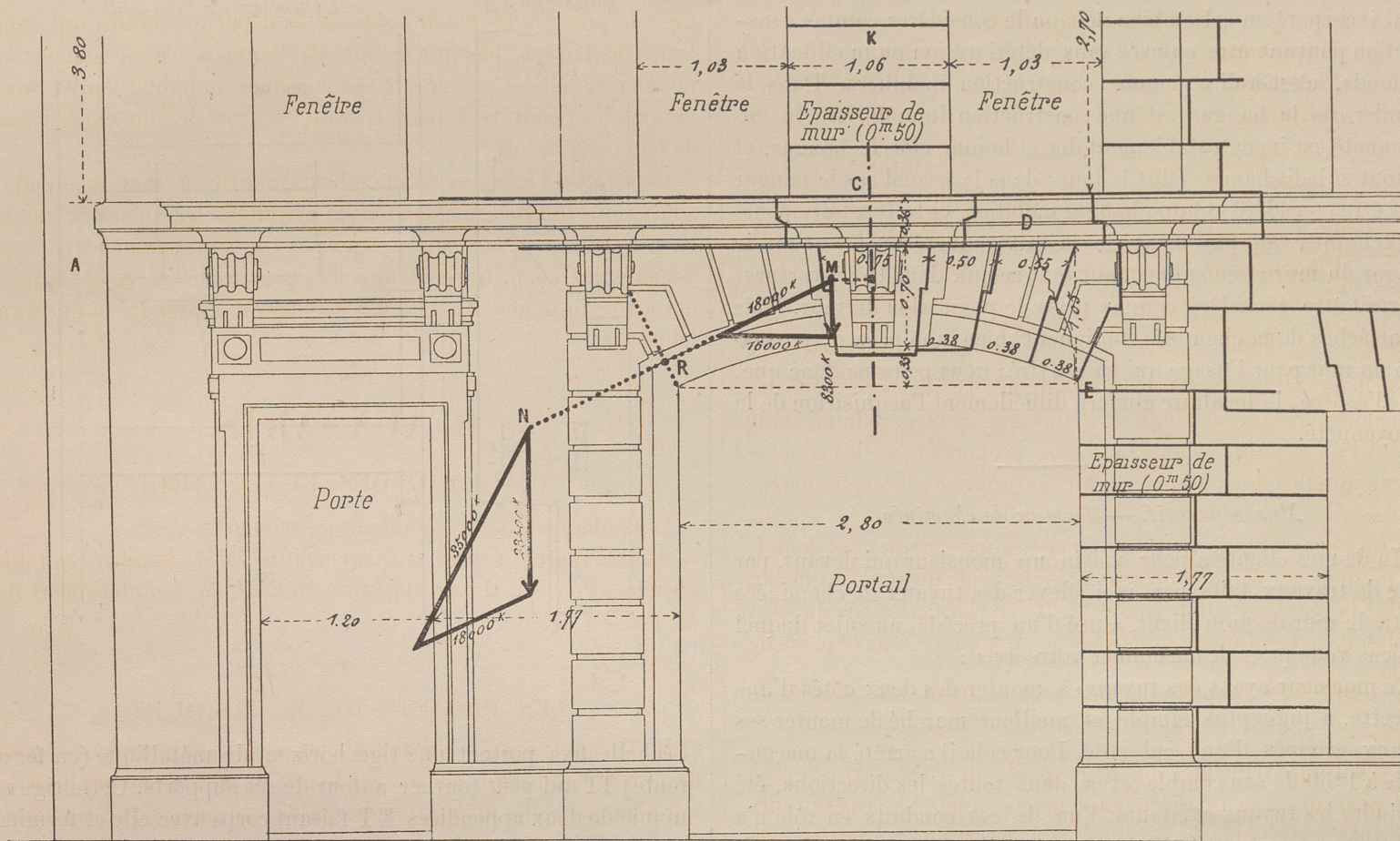
On nous écrit :

« J'ai à établir un plancher d'écurie, dans des conditions dont vous pouvez juger par le croquis ci-joint, composé de fers à I de 0.14 centimètres, espacés d'environ 0.60 centimètres, à porter par des poutres de 10<sup>m</sup>25 de portée, lesquelles ne peuvent être soulagées par aucun moyen. Les colonnes en fonte surtout sont absolument impossibles. Le hourdis du plancher devant peser environ 150 kilos le mètre superficiel et la charge accidentelle pouvant être d'environ 350 kilos, comment dois-je composer mes poutres (fers à I ne dépassant pas 0.30 de hauteur) pour avoir toute la sécurité et toute l'économie possibles ?

« En attendant de votre haute compétence et de votre obligeance le renseignement dont j'ai besoin,

« Veuillez agréer, etc. »





*Solives.* — Les solives portent une surface de plancher qu'on peut évaluer à  $4.00 \times 0.60$  ou  $2.40$  mètres carrés; à raison de  $500^k$  environ au mètre, leur charge totale est de  $1.200^k$ .

Multipliant par le  $\frac{1}{8}$  de la portée, le moment de flexion est  $1200 \times \frac{4}{8}$  ou  $600$ . La valeur de  $\frac{RI}{n}$  qui exprime la résistance d'un fer est déterminée par les tableaux publiés pages 490 et 526, première année. En larges ailes, par exemple, on voit qu'un fer haut de  $0^m14$  doit peser  $17^k$  pour fournir un  $\frac{RI}{n}$  égal à  $600^k$  lorsque le métal travaille à  $6^k$ .

Pour un plancher on peut, sans inconvénient, adopter le taux de  $8^k$ , le poids par mètre courant n'est plus alors que  $12^k$  à  $13^k$ .

*Poutres.* — La surface de plancher portée par une poutre est de  $10.25 \times 4.06$ , soit  $41.60$  mètres carrés, ce qui correspond à une charge de  $20,800^k$ .

Multipliant par le  $\frac{1}{8}$  de la portée, le moment de flexion est  $20,800 \times \frac{10.25}{8}$  ou  $28,525$ .

Prenant, sur le même tableau un fer de  $0^m30$ , pesant, par exemple,  $50^k$  au mètre courant, on voit qu'il ne peut fournir qu'un  $\frac{RI}{n}$  égal au plus à  $5,000$ , si le métal travaille à  $8^k$ ; dût-il travailler à  $10^k$ , chiffre fort élevé, il ne pourrait fournir que  $6,200$  à  $6,300$ .

Il faudrait cinq pièces semblables pour arriver au total convenable. Il n'y a donc pas de solution à la question posée, avec la hauteur disponible de  $0^m30$ , sans appui intermédiaire.

Il est vrai qu'on pourrait remplacer les fers à double T par des poutres composées, à cornières et plates-bandes, un peu plus avantageuses; on n'en resterait pas moins très loin de compte.

#### CONSTRUCTION D'UNE PLATE-BANDE.

On nous écrit :

« Abonné à la *Construction moderne*, je lis avec beaucoup d'intérêt vos démonstrations sur la résistance des matériaux.

« Je serais très heureux, connaissant votre compétence en la matière, d'avoir votre opinion sur une plate-bande de portail que je fais exécuter et dont vous trouverez les croquis ci-inclus.

« Ce portail a  $2^m80$  d'ouverture.

« La plate-bande en pierre de taille se compose de 6 douelles et une clef; la clef aura  $0.70$  centimètres de hauteur et la douelle la plus longue  $1^m05$ .

« La flèche de l'arc est de  $0.35$  centimètres de hauteur.

« Au-dessus de cette plate-bande repose un balcon composé d'une assise de  $0.36$  centimètres de hauteur.

« Dans la partie du milieu de la plate-bande sera établi un piédroit en pierre de taille, de  $1^m06$  de largeur, destiné à supporter le deuxième étage qui, réuni au premier, a  $7^m60$  de hauteur.

« La charge au point C sera donc :

De 3 mètres cubes de maçonnerie à $2,000^k$ le mètre cube.	$6,000^k$
De 2 planchers $2 \times 4,00 \times 0.75 = 6.00$ à $450^k$ le m.	$2,700^k$
Du poids de la toiture . . . . .	$700^k$

Soit un total de . . . . .  $9,400^k$

« Un tirant en fer sera établi sur la plate-bande de A en B, et les pierres du balcon seront crochetées.

« Malgré ces précautions n'est-il pas à craindre que les douelles ne cassent suivant la ligne ED, et dans ce cas quel serait le moyen à employer pour l'éviter ?

« La pierre de taille employée pèse de  $1,800$  à  $1,900^k$  le mètre cube. »

— La plate-bande se trouve ainsi chargée dans des conditions très désavantageuses, comme il est facile de s'en assurer.

Nous modifierons les chiffres indiqués par notre correspon-



dant pour la charge, qui nous paraissent trop faibles et prendrons les chiffres suivants :

1° <i>Trumeau du milieu.</i>	
Maçonnerie . . . . .	10,000 <sup>k</sup>
Planchers . . . . .	5,300 <sup>k</sup>
Toiture . . . . .	1,300 <sup>k</sup>
Total . . . . .	16,600 <sup>k</sup>
2° <i>Trumeau sur le piedroit.</i>	
Maçonnerie . . . . .	15,600 <sup>k</sup>
Planchers . . . . .	6,000 <sup>k</sup>
Toiture . . . . .	1.800 <sup>k</sup>
Total . . . . .	23 400 <sup>k</sup>

Ces deux totaux nous paraissent mieux d'accord avec les dimensions désignées. D'ailleurs, fussent-ils être réduits, ils le seraient l'un et l'autre dans la même proportion, et les conclusions auxquelles nous allons arriver ne seraient pas sensiblement modifiées.

Faisant passer une horizontale au tiers supérieur du joint de clef, nous prenons en M sa rencontre avec le poids du demi trumeau central; la résultante doit passer en R, au tiers inférieur du joint de naissance. Les forces composées en un triangle, sur le poids de  $\frac{16,600}{2}$ , ou 8,300<sup>k</sup> pour le dernier arc, donnent une poussée de 16,000<sup>k</sup>.

La résultante rencontre en N le poids du trumeau qui repose sur le piedroit; à partir de ce point nous composons la résultante de 18,000<sup>k</sup> et le poids de 23,400<sup>k</sup>. La résultante définitive, de 35,000<sup>k</sup>, passe en dehors de la base du piedroit. Il n'y a donc pas de stabilité possible, malgré la charge du piedroit.

Pour remédier à ce grave inconvénient, la présence d'un tirant passant au-dessus de la plate-bande n'offre qu'un médiocre remède. Il faut, nous semble-t-il, prendre résolument le parti de placer un poitrail au-dessus de la plate-bande, dans la hauteur occupée par la corniche, qui donne 0<sup>m</sup>36 disponible, et modifier en conséquence le balcon.

Ce poitrail aura au moins 2<sup>m</sup>80 de portée; il est chargé en son milieu d'un poids de 16,600<sup>k</sup>. Le moment de flexion, pour ce poids isolé, est  $16,600 \times \frac{2.80}{4}$  ou 11,620.

Le fer travaillant à 10<sup>k</sup>, limite extrême que l'on puisse adopter pour un poitrail, on emploiera deux fers à double T, larges ailes, par exemple, chacun devra fournir un moment ou un  $\frac{RI}{n}$  égal à 6,200 au moins. Le tableau de la page 526, 1<sup>re</sup> année, montre que les fers à employer auraient dans ces conditions: 0<sup>m</sup>30 de hauteur et 50<sup>k</sup> de poids par mètre, et 0<sup>m</sup>32 de hauteur et 47<sup>k</sup> de poids.

P. P.

## SOCIÉTÉS DÉPARTEMENTALES

A l'instigation de plusieurs sociétés d'architectes dans les départements, qui ont bien voulu nous y encourager, nous publions l'avis suivant avec l'espoir que cet appel sera bien accueilli :

« Nous sommes heureux de voir s'augmenter le nombre des « Sociétés départementales d'architectes. La corporation entière ne « peut qu'en profiter. L'union fait la force et nous nous mettons « à la disposition de ces Sociétés pour échanges et communications « d'idées. Nous désirons vivement que notre journal soit le lien « entre elles, et ouvrons toutes grandes ses colonnes aux commu- « nications qu'elles voudront bien nous adresser. »

Paris fait bien assez parler de lui, et se croit trop volontiers appelé à donner seul le ton en tout et pour tout. Nous verrions avec le plus grand plaisir les Sociétés départementales qui, sans bruit, ne laissent pas que de faire de bonne besogne, se montrer moins réservées et porter à la connaissance du public leurs observations, les résultats de leurs travaux, le fruit de leur expérience, de leurs recherches.

Ce serait de la bonne décentralisation, utile à tout le monde; aussi, nous le répétons, nous nous estimions très honorés que la large publicité de la *Construction moderne* soit demandée par ces Sociétés qui nous paraissent appelées à rendre les services les plus marqués, du moment qu'elles se décideront à prendre la parole à leur tour.

## BEAUX-ARTS

### ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie a fait les nominations suivantes :

Section d'architecture, correspondants : MM. Louvier, en remplacement de M. Morey, décédé; Mélida, en remplacement de M. Franel, décédé.

### LES PROJETS DE M. TURQUET

M. Turquet, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, a exposé devant la commission du budget le projet qu'il a élaboré dans le but d'une nouvelle affectation des palais nationaux de Versailles, Fontainebleau, Compiègne et Pau. Le projet comprend :

1° La revision des logements indûment occupés; 2° la vente des meubles meublants; 3° la réunion de tous les meubles historiques; 4° l'utilisation nouvelle des châteaux nationaux. M. Turquet propose de vendre le mobilier, autre que les meubles historiques, qui se trouve dans les 88 appartements du palais de Compiègne et les 300 chambres du palais de Fontainebleau, destinés, sous l'Empire, aux invités de Napoléon III. On réaliserait une économie notable par la suppression des frais d'entretien de ce mobilier et du personnel des régisseurs chargés de veiller à sa conservation. Les salles historiques de ces châteaux continueraient à être ouvertes aux visiteurs. Les parties latérales seraient seules affectées à des services publics. A Versailles et à Trianon, on créerait un Musée succursale du Louvre.

A Compiègne, on réunirait les manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais, en même temps qu'on y installerait un musée national de tapisseries.

La commission de perfectionnement des Gobelins n'a été nullement consultée. Depuis l'avènement de M. Turquet, il n'est plus d'usage de consulter les commissions, si ce n'est quand les résolutions sont prises.

A Fontainebleau, enfin, on ferait une annexe de la Bibliothèque nationale, où l'on recueillerait les documents. Pour terminer, à Pau, on organiserait un musée national du Midi. — La commission du budget, consultée sur ce projet, a déclaré qu'elle n'avait pas d'initiative à prendre et a engagé M. Turquet à en faire l'objet d'un projet de loi spécial.

### L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

La séance de la commission de contrôle de l'Exposition a été presque entièrement consacrée à la question de savoir si l'on accepterait l'idée de la tour Eiffel et si l'on voterait la subvention de 1,500,000 fr. sur 4,500,000 fr. qu'elle doit coûter.



La discussion a été longue et animée; de très nombreux opposants ont soulevé les plus vives objections. Malgré les dispositions évidemment hostiles de la Commission, celle-ci a dû accepter les faits accomplis. Les considérations principales qui ont déterminé la commission ont été tirées de la publicité déjà donnée à ce gigantesque projet et de commandes déjà engagées, dit-on.

Finalement, la construction de la tour a été résolue et la subvention votée par 21 voix contre 11, sur 32 membres présents.

— La deuxième adjudication relative aux travaux de l'Exposition de 1889 a été portée à la connaissance du public par voie d'affiches.

Il s'agit de l'adjudication, en quatre lots, des fermes métalliques de vingt-cinq mètres destinées aux galeries des expositions diverses du Champ de Mars. L'importance de cette fourniture est évaluée au chiffre de 1,864,283 francs, somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement à déposer par les concurrents est fixé à 8,000 francs pour chacun des deux premiers lots, et à 25,000 francs pour chacun des deux derniers.

Les devis, cahiers des charges et plans peuvent être consultés à la direction générale des travaux, bâtiment de l'avenue Rapp. L'adjudication aura lieu le samedi 4 décembre, au tribunal de commerce.

## LE MÉTROPOLITAIN

M. Lax, directeur des chemins de fer, s'est rendu à la commission des chemins de fer. Il a dit qu'il était chargé par M. Edouard Millaud, ministre des travaux publics, de faire connaître qu'à la suite d'un accord intervenu avec les grandes Compagnies, celles-ci consentaient à modifier la convention du Métropolitain, et qu'elles acceptaient sur les bases antérieures la substitution d'une ligne souterraine de raccordement des gares Saint-Lazare et du Nord à la ligne en viaduc primitivement projetée.

## NOUVELLES

### ÉTRANGER.

**Exposition à Venise.** — L'ouverture de l'Exposition des Beaux-Arts à Venise, sous le patronage de la reine d'Italie, est fixée au 25 avril 1887.

Cette Exposition, à laquelle peuvent prendre part les artistes étrangers résidant en Italie, comprend la peinture, la sculpture, l'architecture, la verrerie, la céramique, la mosaïque, l'orfèvrerie et autres arts appliqués à l'industrie.

**La Tour Victoria.** — Pour perpétuer le souvenir du jubilé de la reine Victoria, que l'Angleterre doit célébrer l'année prochaine, il est question de construire dans les environs de la Galerie nationale, sur un terrain appartenant à lord Salisbury, une haute tour qui porterait le nom de Tour Victoria.

Elle aurait une hauteur de 420 pieds et une circonférence de 60 pieds à sa base.

Les frais de construction sont évalués à 30,000 livres sterling, soit 750,000 francs.

**Découverte archéologique.** — Une importante découverte archéologique vient d'être faite à Tebessa. En exécutant les travaux de terrassement du nouveau quartier de cavalerie, on a mis à jour deux piscines romaines parfaitement conservées. On y accède par plusieurs marches

en pierre de taille et elles sont réunies par une galerie dont le sol est formé par une belle mosaïque en marbre mesurant 8 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur et représentant des divinités, de grandeur naturelle, montées sur des monstres marins, tandis que le sujet principal est entouré d'une frise merveilleuse où l'on rencontre presque tous les animaux chers aux gastronomes romains.

Des mesures ont été prises pour la conservation de ce remarquable spécimen de l'art antique jusqu'à ce que l'on ait définitivement statué sur son sort.

**Inauguration de la statue de la Liberté.** — On télégraphie de Washington que la délégation française envoyée pour l'inauguration de la statue de la Liberté, a été reçue à la Maison-Blanche.

M. de Lesseps a harangué le président des États-Unis.

Après avoir rendu hommage au président, il l'a remercié pour les sentiments de sincère sympathie qu'il avait exprimés à l'égard de la France dans son discours du 28 octobre. L'orateur espère que la visite de la mission française resserrera encore les liens qui unissent les deux Républiques.

M. Cleveland, dans sa réponse, a exprimé le plaisir que lui causait la visite des délégués français. Il espère, lui aussi, que le voyage de la délégation aux États-Unis sera apprécié comme il doit l'être par les deux nations et que la statue de la Liberté rappellera toujours qu'il est du devoir de tous d'aider à maintenir les relations les plus cordiales entre deux pays si honorablement liés dans le passé, et qui ont aujourd'hui tant d'intérêts communs.

M. Bartholdi, au nom des artistes français, a remercié le président d'avoir proposé l'abrogation des droits de douane sur les œuvres d'art, et il a exprimé l'espoir qu'après un si gracieux accueil le président persévérerait dans sa bienveillance.

### DÉPARTEMENTS

**Société archéologique du Vexin.** — La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin a effectué une excursion archéologique à Gonesse, sous la direction de son président, M. Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise.

De nombreuses invitations avaient été lancées. Gonesse, que le chemin de fer du Nord met à quelques minutes de Paris, possède une très belle église du XIII<sup>e</sup> siècle et de vieilles maisons fort curieuses.

C'est bien le cœur de la vieille France, car François I<sup>er</sup>, qui s'y connaissait, ne répondit aux kyrielles de titres portés par son grand rival Charles-Quint, qu'en signant tout bonnement « François, seigneur de Gonesse ».

**Monuments de Voltaire et de Christin.** — Les sénateurs et les députés du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône se sont réunis au Louvre, sous la présidence de M. L. de Ronchaud, pour se concerter en vue d'élever dans la ville de Saint-Claude un monument à Voltaire et à l'avocat Christin, en mémoire de l'affranchissement des anciens serfs du mont Jura.

Les devis du monument ont été définitivement arrêtés : l'exécution en est confiée à l'architecte Monnier et au sculpteur Syamour.

**Orphelinat militaire.** — Cette semaine a eu lieu l'inauguration de l'Orphelinat des enfants de troupe fondé par le commandant Hériot, à la Boissière, près Rambouillet.

M. le général Boulanger, ministre de la guerre, est arrivé à Rambouillet, accompagné par MM. Hériot, colonel Jung, chef du cabinet, et trois officiers d'ordonnance. M. le général Raison avait également pris le train spécial à Versailles.

Le ministre a été reçu à Rambouillet par le général Blot, commandant du 5<sup>e</sup> corps d'armée, et par M. de Girardin, préfet de Seine-et-Oise.

**Gare du Midi à Bordeaux.** — Le conseil municipal de Bordeaux a adopté, à l'unanimité, le projet définitif de la gare du Midi. Il a voté des remerciements à M. de Freycinet et aux autorités locales qui y ont concouru.

**Collège de Villefranche.** — L'inauguration du collège de l'enseignement spécial de Villefranche a eu lieu avec un grand concours de populations. M. Massicault, préfet du Rhône, et M. Charles, recteur de l'Académie de Lyon, assisté de tout le personnel enseignant de l'arrondissement de Villefranche, assistaient à la cérémonie.

M. Charles a énuméré les services qu'est appelé à rendre ce nouveau collège dans la région, dépourvue jusqu'alors d'un enseignement pratique spécial.

### PARIS.

**Édilité.** — Le *Bulletin municipal officiel* publie l'arrêté rendu en conseil de préfecture par le préfet de la Seine pour déclarer cessibles les propriétés dont la cession est nécessaire, en totalité ou en partie, pour :

- 1<sup>o</sup> Le dégagement des abords de la nouvelle Bourse de commerce, qui doit être installée dans l'ancienne Halle au blé, et la construction de bâtiments annexés à ladite Bourse ;
- 2<sup>o</sup> L'agrandissement des Halles centrales ;
- 3<sup>o</sup> Le prolongement de la rue du Louvre entre les rues Saint-Honoré et Coquillière et le dégagement des nouveaux pavillons des Halles centrales.

## A NOS LECTEURS

Nous avons été des innovateurs; certains nous prétendent des révolutionnaires.

Nous n'ignorons pas que nous rompons avec les habitudes reçues en cotant 1 fr. les tables, titres et couvertures de la *Construction moderne*.

Mais chacun voudra bien nous rendre cette justice que nous avons déjà rompu avec les us et coutumes, en donnant pour 30 fr. ce qui, de l'avis des architectes les plus éminents et des éditeurs les plus autorisés, vaudrait aux prix ordinaires 70 à 80 fr.

Et c'est là précisément ce qui nous oblige à tenir compte de toute dépense supplémentaire, or le luxe de nos tables et couvertures en est une considérable.

Nous avons donc confiance que, *tout bien pesé*, chacun voudra bien reconnaître que notre façon de faire *autrement que les autres* est tout à l'avantage de ceux qui nous font l'honneur d'être nos abonnés.

### EN VENTE AUX BUREAUX DU JOURNAL *La Construction Moderne* :

PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>o</sup> Un fort volume grand in-4<sup>e</sup> illustré de plus de 500 dessins dans le texte.

2<sup>o</sup> Un album grand format contenant 108 planches dont plusieurs chromo-héliographies.  
Prix : 40 francs. (Le port en sus.)

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

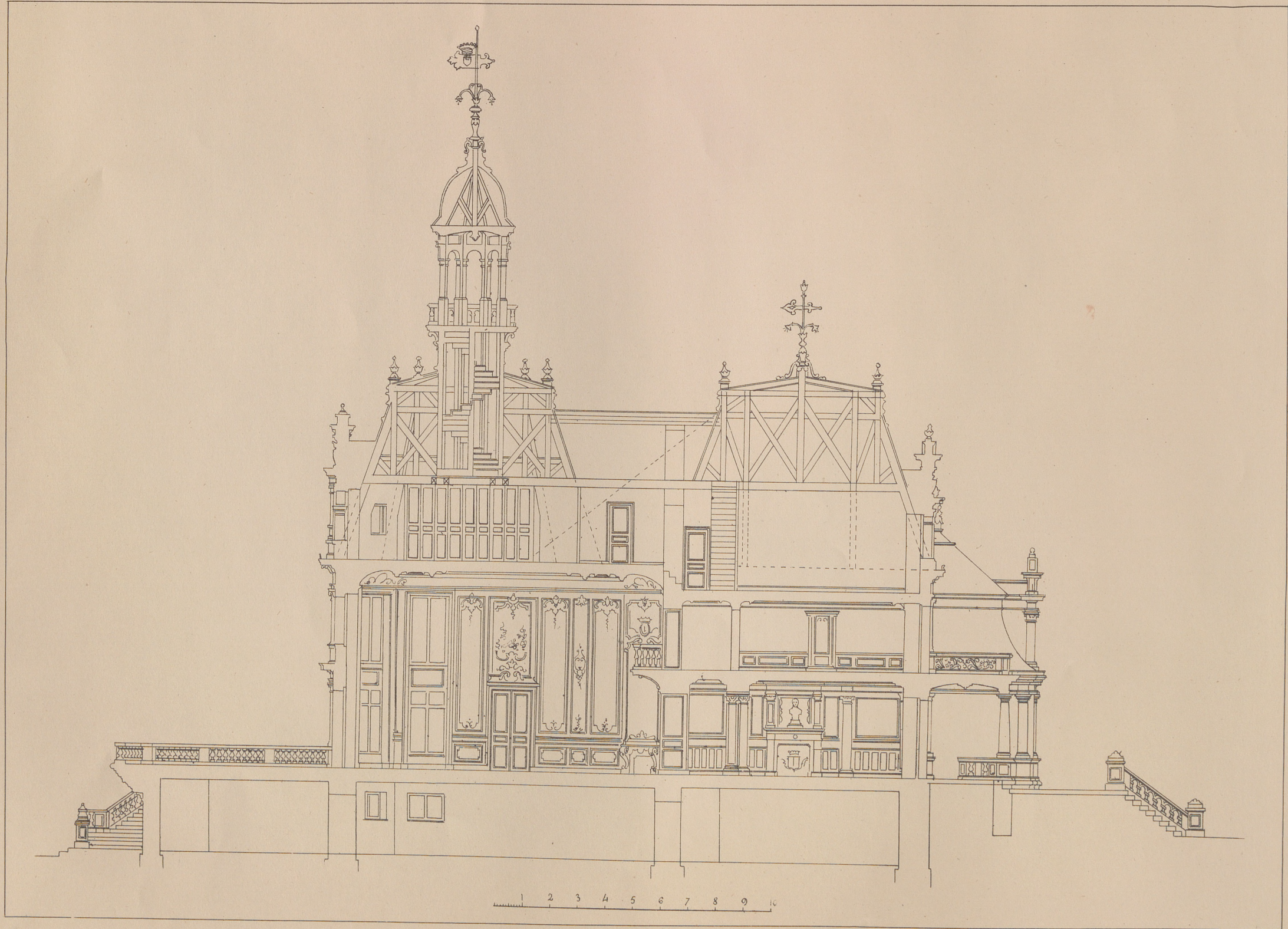






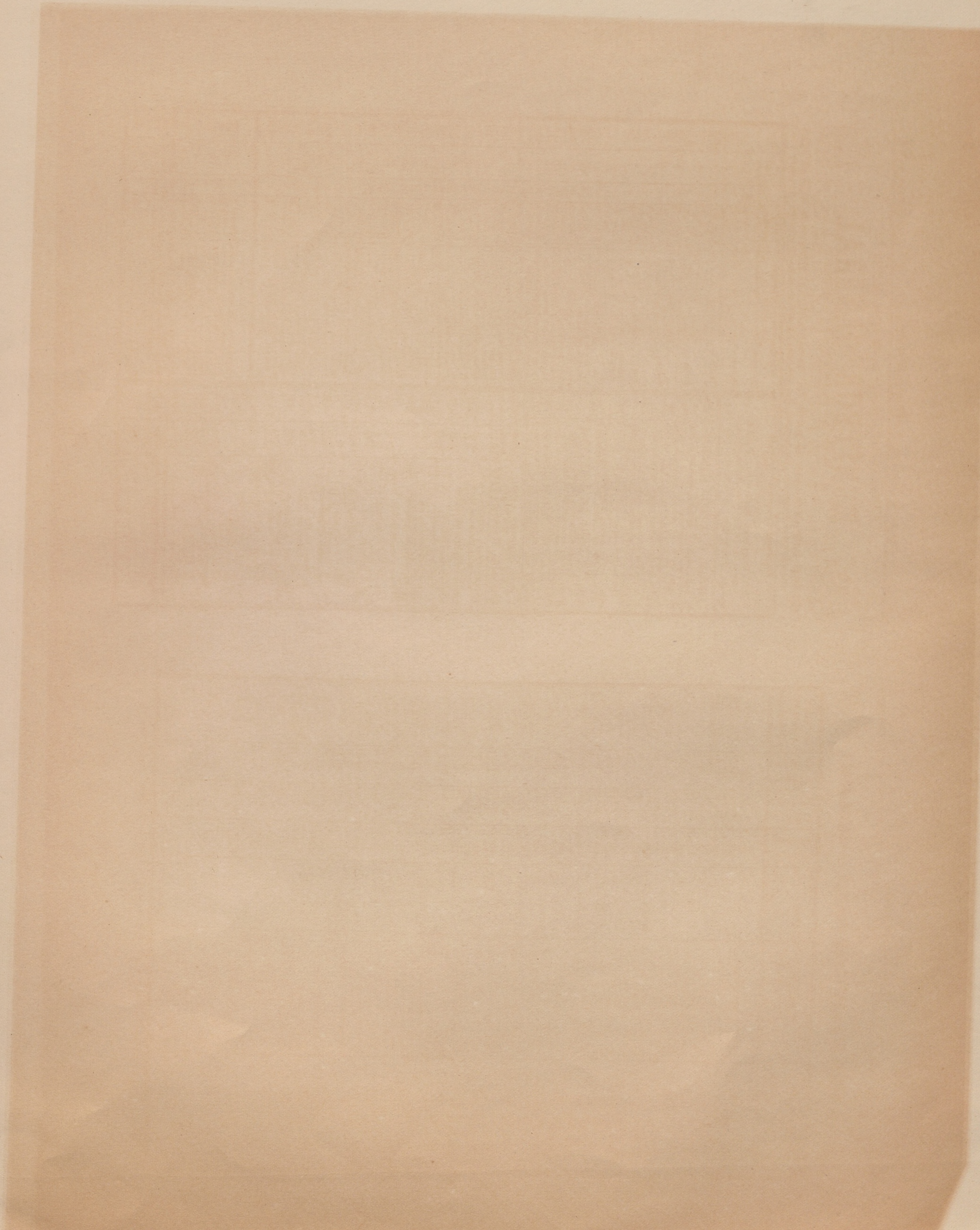






RESTAURATION D'UN CHÂTEAU A GUZOW (Pologne) ARCH: M. MAYER.







**ARDOISES DU BASSIN DE FUMAY (ARDENNES)**

FABRICATION ANNUELLE 120 A 130 MILLIONS

Cours du 12 mai au 11 novembre 1886 (Sans changements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1884).  
Le camionnage, la mise en wagon et le transport sont à la charge et aux risques du destinataire.

NOMS DES MODÈLES	DIMENSIONS			Nombre d'ardoises par M <sup>2</sup>	Pureau ou partie vue	Poids par M <sup>2</sup> kilos	NOMBRE approximatif d'ardoises chargées par wagon de 40 tonnes	POIDS approximatif du mille	PRIX DU mille(1056) sur CHANTIERS francs
	Hauteur	Largeur	Épaisseur						
Cours à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1884	c/m	c/m	m/m		c/m	kilos		kilos	
Flamandes . . . . .	26.5	165	2 1/2	71	8.5	19	40.000	250	20 »
Bloques . . . . .	26.5	165	3 à 4	71	8.5	23	28 à 30.000	365	20 »
Communes . . . . .	26	140 à 14	2 1/2	98	8	22	45 à 50.000	220	12.50
Saint-Louis fins . . . . .	30	19	2 1/2	54	10	18	30.000	350	26 »
Saint-Louis doubles . . . . .	30	19	3 à 4	54	10	25	20.000	500	26 »
Angers fins . . . . .	30	22	2 1/2	46	10	18	26.000	400	32 »
Angers doubles . . . . .	30	22	3 à 4	46	10	25	16.000	625	43 »
Pentagones 33/18 . . . . .	33	18	3 à 4	54	11	34	17 à 18.000	580	31 »
Pentagones 36/21 . . . . .	36	24	3 à 4	42	12	34	12 à 13.500	800	45 »
	33	17.7	3 1/2 à 4	44	13	25	17.000	590	45 »
	35.5	17.7	3 1/2 à 4	40	14	25.9	15.000	633	50 »
	35.5	20.3	3 1/2 à 4	35	14	28	13.000	800	56 »
	35.5	25	4	29	14	29	10.500	1.040	75 »
	40	20.3	4	31	16	29	12.000	950	74 »
	40	25	4	25	16	26	9.750	1.040	83 »
Anglaises différentes dimensions . . . . .	45	22.8	4	24	19	25	9.500	1.060	91 »
	45	25	4	22	19	25	8.500	1.460	112 »
	50	25	4 à 5	19	21	25	7.500	1.330	144 »
	50	28	4 à 5	17	21	25	6.500	1.540	166 »
	60	30	4 1/2 à 5	12.9	23	20	4.500	2.225	207 »

Conditions d'usage : au comptant 2 0/0 ; à 30 jours 2 0/0 escompte à 4 mois sans escompte.

**ARDOISES**

de la Société de l'Espérance à Haybes s/Meuse, bassin de FUMAY (Ardennes)  
Cours du 12 mai au 11 novembre 1886 (Divers changements à partir du 1<sup>er</sup> mai 1884)  
(Veine Sainte-Anne) Fabrication annuelle 20 à 25 millions.

FABRICATION MÉCANIQUE

ARDOISES NUANCE VIOLETTE ET ROUGE SANG

DÉNOMINATION des MODÈLES	DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES			NOMBRE d'ardoises au mèt. carré de toiture	NOMBRE d'ardoises par wagon de 40.000 kilos.	PRIX des 4,056 sur chantier fr. c.	Observations	
	Hauteur	Largeur	Épaisseur					
Ardoises ordres	Angers doubles . . . . .	300	220	3 à 5	46	» à 17.000	42 »	
	Angers fins . . . . .	300	220	2 1/2	46	» à 24.000	32 »	
	Saint-Louis doubles . . . . .	300	190	3 à 5	54	» à 22.000	26 »	
	Saint-Louis fins . . . . .	300	190	2 1/2	29	» à 30.000	26 »	
	Flamandes . . . . .	265	165	2 1/2	70	39 à 40.000	20 »	
	Bloques . . . . .	265	165	3 à 4	70	28 à 30.000	20 »	
Communes . . . . .	260	140 à 145	2 1/2 à 3	85	45 à 46.000	12 50		
Anglaises rectangulaires	Anglaises de diff. dimens.	300	150	3 1/2 à 4	60	» à 23.000	32 »	
	id. id.	330	177	3 1/2 à 4	44	» à 17.000	45 »	
	id. id.	355	177	3 1/2 à 4	40	» à 15.500	50 »	
	id. id.	355	203	3 1/2 à 4	35	» à 13.000	56 »	
	id. id.	355	254	3 1/2 à 4	29	» à 10.500	75 »	
	id. id.	406	203	4 à 4 1/2	31	» à 11.000	70 »	
	id. id.	406	254	4 à 4 1/2	25	» à 9.500	83 »	
	id. id.	457	228	4 à 4 1/2	24	» à 9.500	90 »	
	id. id.	457	254	4 à 4 1/2	22	» à 8.500	110 »	
	id. id.	508	254	4 à 4 1/2	19	» à 7.500	127 »	
	id. id.	508	284	4 1/2 à 5	17	» à 6.500	150 »	
	id. id.	609	304	4 1/2 à 5	12 1/2	» à 4.500	200 »	
	Penta-gones	id. id.	330	177	3 1/2 à 4	50	» à 17.500	34 »
		id. id.	355	203	3 1/2 à 4	44	» à 13.500	45 »

Reproduction expressément interdite

**MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Paris)**

Prix courant des marchandises EN GROS, révisés par des courtiers assermentés.

Cours du 15 septembre au 28 octobre 1886 (divers changements à partir du 26 octobre 1886).

Acétate de chaux à 70 d'acétate . . . . .	les 100 kil.	22	»	Huile de Colza d'Amérique 1 <sup>re</sup> . . . . .	les 100 kil.	83	»	92
— d'alumine . . . . .	—	»	»	— 2 <sup>e</sup> . . . . .	—	72	»	79
— de plomb . . . . .	—	65	»	Huile de lin, disp. en tonne . . . . .	—	60	»	»
— de soude, esc. 3 0/0 . . . . .	—	47 50	50	— — en fat. . . . .	—	58	»	»
Acétone 90 . . . . .	—	2	80	— — disponible prochain . . . . .	—	57 50	»	»
Acide acétique des arts 40 0/0 . . . . .	—	35	36	Hyposulfite de soude . . . . .	—	28	»	»
— chlorhydrique, 22 . . . . .	—	7	»	Kaïnit 23 0/0 . . . . .	les 100 kil.	7	»	»
— fluosilicique . . . . .	—	55	»	Magnésie de l'Eubée . . . . .	1,000 kil.	100	»	»
— citrique, esc. 3 0/0 . . . . .	le kil.	6 50	»	— calcinée . . . . .	—	48	»	500
— nitrique, 36°, blanc rect. . . . .	les 100 kil.	33	»	Mélasse indigène, de fabrique . . . . .	les 100 kil.	12	»	»
— — 40° . . . . .	—	42	»	— — de raffinerie . . . . .	—	10	»	»
— chlorique . . . . .	—	145	»	Minium . . . . .	—	48	»	50
— oléique . . . . .	—	66	»	Naphtaline brute . . . . .	—	8	»	»
— oxalique . . . . .	—	95	»	— brute essorée . . . . .	—	12	»	15
— phénique cristallisé . . . . .	—	190	»	— lavée à l'alcool . . . . .	—	»	»	»
— phosphorique . . . . .	—	»	»	Nitrate de baryte . . . . .	—	80	»	»
— saliclique . . . . .	—	»	»	— de potasse . . . . .	—	50	»	»
— stéarique . . . . .	—	146	»	— de soude . . . . .	—	22	»	23
— sulfurique 66 . . . . .	—	10 50	»	Oléine de saponification . . . . .	—	76	»	»
— — 53 . . . . .	—	6 50	»	— de distillation . . . . .	—	67	»	68
— tannique . . . . .	—	»	»	— de suint . . . . .	—	45	»	50
— tartrique 1 <sup>re</sup> bl. esc. 3 0/0 . . . . .	le kil.	4 50	»	Os, quille moy. saine, suivant qté . . . . .	—	20	»	32
— — 2 <sup>e</sup> bl. . . . .	—	4 40	»	— gras à brûler . . . . .	—	7 50	»	9
Albumine d'œuf . . . . .	—	4	»	— dégraissée . . . . .	—	8 50	»	9 50
— de sang . . . . .	—	1 90	2	Oxyde de zinc . . . . .	—	»	»	»
Alcool de vin . . . . .	—	61	61 50	Paraffine fusible 42/44 . . . . .	—	»	»	»
— méthylique 90 . . . . .	l'hectolitre.	160	»	Phosphate de l'Auxois 60/65 0/0 . . . . .	la tonne.	54	»	»
Alizarine . . . . .	—	»	»	— des Vosges 60/65 0/0 . . . . .	—	58	»	»
Alumine hydratée . . . . .	les 100 kil.	»	»	— de la Hte-Saône 60/65 0/0 . . . . .	—	58	»	»
Alun . . . . .	—	45	»	— Beige de Cliply 60/65 0/0 . . . . .	l'unité.	4	»	»
Amiante . . . . .	—	»	»	— — 55/60 0/0 . . . . .	—	4 82	»	»
Anidons 1 <sup>re</sup> qual., pains de Paris . . . . .	—	66	68	— — 50/60 0/0 . . . . .	—	»	55	68
— — — de Prov. . . . .	—	64	66	— Aruba en roches 75/80 0/0 . . . . .	—	1 05	»	»
— — — mais autres . . . . .	—	54	56	Phosphate précipité 30 à 40 0/0 . . . . .	—	»	»	»
— de blé en cristaux . . . . .	—	71	72	Acide phosphorique total . . . . .	—	»	45	46
— en poudre impalpable . . . . .	—	76	80	Biphosphate . . . . .	—	»	»	»
Ammoniaque liquide blé 22 . . . . .	—	80	»	Acide phosphorique soluble . . . . .	—	»	50	»
Aniline, huile . . . . .	—	7	7 50	Potasse d'Amérique . . . . .	les 100 kil.	60	»	62
— couleur . . . . .	—	»	»	— raffinée pour savonneries . . . . .	—	»	47	48
Arsenic blanc en poudre . . . . .	—	28	»	— 75/80 0/0 de carbonate . . . . .	l'unité	»	»	»
Baryte hydratée cristallisée . . . . .	—	30	»	— raffinée, 78/80 0/0 . . . . .	—	»	»	»
Benzine rectifiée . . . . .	—	50	»	— de carbonate de potasse . . . . .	—	»	48	49
Bichromate de soude . . . . .	—	73	»	88/92 0/0 . . . . .	—	»	»	»
Borax raffiné . . . . .	—	75	»	Poudre d'os pour engrais . . . . .	les 100 kil.	41	»	12
Bromure de potassium . . . . .	—	500	»	— de phosphate réel . . . . .	—	12	»	»
Carbonate d'ammoniaque . . . . .	—	100	»	Prussiate de potasse . . . . .	—	220	»	»
— baryte . . . . .	—	»	»	Pyrolygnites de fer à 44 . . . . .	—	»	»	»
Céruse en pain . . . . .	—	47	48	— — 20 . . . . .	—	14	»	15
Chlorate de baryte . . . . .	—	350	»	— de plomb . . . . .	—	»	»	»
Chlorure de chaux . . . . .	—	23	24	Saindoux à fabrique . . . . .	—	109	»	110
— de baryum . . . . .	—	25	30	Silicate de soude alcalin . . . . .	—	12	»	13
— de magnésium . . . . .	—	11	»	— — 48/50 b . . . . .	—	18	»	20
— de zinc . . . . .	—	25	30	— — neutre, pur . . . . .	—	20	»	22
Chlorhydrate d'ammoniaque gris . . . . .	—	60	62 50	— pour savonnerie . . . . .	—	13	»	14
Bichromate de potasse . . . . .	—	95	»	— de potasse pour peinture . . . . .	—	30	»	35
Colles de veau fraîche . . . . .	—	9	12	— — 35 B . . . . .	—	»	»	»
— de mégisserie . . . . .	—	10	»	— — sirupeux pour . . . . .	—	»	35	40
— de chevreuille . . . . .	—	10	»	— pharmacie . . . . .	—	»	27 50	»
— de monton . . . . .	—	8	»	Soude caustique blanche 60 0/0 . . . . .	—	»	26	»
— de tannerie, Paris . . . . .	—	9 50	10	— cream . . . . .	—	»	160	165
— — de province . . . . .	—	8	8 50	Stéarine de saponification . . . . .	—	»	152 50	155
Corne torréfiée 13/15 0/0 d'azote . . . . .	—	1 40	»	— de distillation . . . . .	—	»	103	»
Cuir — 8/10 0/0 . . . . .	—	»	90	Suifs disponibles . . . . .	—	»	54	56
Cristaux de soude 33/35 . . . . .	—	7 50	8	— en branches . . . . .	—	»	42	45
Dextrine blonde . . . . .	—	57	58	— d'os pur . . . . .	—	»	26	25
— blanche . . . . .	—	»	»	Suintine . . . . .	—	»	1 75	1 85
Essence de thérébenthine . . . . .	—	93	95	Sang desséché 10/12 0/0 d'azote . . . . .	le kilog.	»	43	»
Extrait de châtaigner 20 . . . . .	—	20 50	23	Sulfate d'alumine Rouen ou Paris . . . . .	les 100 kil.	»	30	31
Fécule, 1 <sup>re</sup> de l'Oise, disponible . . . . .	—	39	»	— d'ammoniaque . . . . .	—	»	20	22
— — à Paris, livr. . . . .	—	33	36 50	— de baryte (blanc fixe) . . . . .	—	»	7	8
— 1 <sup>re</sup> Vosges, disp., Epinal . . . . .	—	33 50	35	— — ordinaire . . . . .	—	»	43	»
Glucose, sirops 1 <sup>er</sup> blancs de crist. . . . .	—	55	57	— de cuivre . . . . .	—	»	31	33
— massés, 40 . . . . .	—	46	48	— mixto . . . .				



**TRAVAUX PARTICULIERS**

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

*Du 2 novembre.*

11<sup>e</sup> arr. — Rue Pache, 16-18. — Prop., M. Albert Laubière, rue Louis-le-Grand, 1. — Arch., M. Gridaine, rue du Faubourg-Poissonnière, 183. — 2 constructions. — Rue de Varize. — Prop., M. L. Fourment, villa Molitor, 15. — Maison d'habitation.  
18<sup>e</sup> arr. — Rue Ordener, 45. — Prop., M. Langlois, boulevard Barbès, 77. — Arch., M. F. Bled, rue de Clignancourt, 118. — Surélévation (2 étages).  
19<sup>e</sup> arr. — Rue Meynadier, 3. — Prop., M. Prieur, rue d'Allemagne, 127. — Arch., M. Math. Moreau, place Armand-Carrel, 3. — Construction.  
— Rue d'Allemagne, 85. — Prop., M. Laurent, y demeurant. — Arch., M. H. Belesord, avenue Laumière, 8. — Bâtiment.

*Du 3 novembre.*

12<sup>e</sup> arr. — Boulevard Poniatowski, en face le poste-caserne. — Prop., M. Marseilles, rue Claude-Decaen, 42. — Construction.  
16<sup>e</sup> arr. — Rue Claude-Lorrain, 33 et 33 ter. — Prop., M. Chaplot, Arch., M. Joannes, boulevard de Courcelles, 118. — Deux petites constructions.  
17<sup>e</sup> arr. — Rue de Chazelles, 28. — Prop., M. le compte Zamoiski, y demeurant. — Hall contigu à l'hôtel.  
18<sup>e</sup> arr. — Rue Polonceau, 40. — Prop., M. J. Noël, y demeurant. — Surélévation (2 étages).  
20<sup>e</sup> arr. — Rue de Bagnole, 154 (dans un passage). — Prop., M. Beauvisage, rue du Temple, 150. — Bâtiment (4 étages).

*Du 4 novembre.*

1<sup>er</sup> arr. — Rue de Rivoli, 89, et rue Perrault, 3. — Prop., Mme veuve Beauvallet. — Arch., MM. Ch. et Eug. Saint-Père, rue du Vieux-Colombier, 21. — Surélévation (2 étages).  
2<sup>e</sup> arr. — Rue de Javel, 117. — Prop., M. A. Deshayes. — Arch., M. G. Garoin, boulevard du Temple, 12. — Bâtiment.  
5<sup>e</sup> arr. — Rue Saint-Denis, 208. Prop., M. Vasse, y demeurant. — Arch., M. E. Laloux, rue Mademoiselle, 8. — Construction.

*Du 5 novembre.*

14<sup>e</sup> arr. Rue du Château, 128. — Prop., M. Delmas, y demeurant. — Arch., M. I. Kayl, rue Sainte-Alice, 23. — Petite construction (2 étages).  
15<sup>e</sup> arr. — Avenue de Suffren et avenue de Ségur. — Ministère des postes et télégraphes (locataire). — Construction légère en pans de bois et briques, et hangar en planches.  
— Rue de Dantzig, 19. — Prop., M. Gouin, y demeurant. — Surélévation (1 étage).

*Du 6 novembre.*

15<sup>e</sup> arr. — Impasse Sainte-Félicité, 3. — Prop., M. Barrende, y demeurant. — Petite construction.  
18<sup>e</sup> arr. — Cité Traëger, 18. — Prop., M. Guiot. — Arch., M. F. Plomdeur, rue Marcadet, 111. — Surélévation (3 étages).  
19<sup>e</sup> arr. — Rue de Meaux, 4. — Prop., M. Chassang, y demeurant. — Arch., M. Math. Moreau, place Armand-Carrel, 1. — Petite construction.  
20<sup>e</sup> arr. — Rue des Haies, 22. — M. A. Crouilbois, principal locataire, boulevard Voltaire, 207. — Arch., M. Fr. Masson, rue Rochebrune, 6. — Bâtiment (2 étages).

*Du 8 novembre.*

13<sup>e</sup> arr. — Rue des Longues-Raies, près le boulevard Kellermann. — Prop., M. J. Bernheim, rue Labryère, 52. — 2 petites maisons ouvrières.  
— Boulevard de l'Hôpital, 116. — M. Peythieu (Jean), boulevard de l'Hôpital, 120 (locataire). — Petite construction (2 étages).  
15<sup>e</sup> arr. — Place du Commerce, 12, et passage des Entrepreneurs, 16. — Prop., Mme veuve Pierre. — Arch., M. Ch. Pluchard, rue du Ranelagh, 129. — Surélévation (2 étages).  
20<sup>e</sup> arr. — Rue des Partants, 56. — Prop., M. Wallet, à Noisy-le-Grand. — Surélévation (1 étage).

*Du 10 novembre*

10<sup>e</sup> arr. — Rue du Faubourg-Saint-Martin, 181. — Prop., M. Mazet, boulevard des Batignolles, 26. — Construction.  
12<sup>e</sup> arr. — Rue Claude-Decaen, 4, et rue de Fecamp, 27. — Prop., M. J.-B. Vallansan, rue du Chemin-Vert, 87. — Arch., M. A. Goris, avenue Parmentier, 7. — Construction.  
13<sup>e</sup> arr. — Rue Damesme, 7. Prop., M. Jollivet, avenue d'Orléans, 122. — Construction.  
— Boulevard Saint-Marcel, 17. — Prop., M. Vacher, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 8. — Construction.  
19<sup>e</sup> arr. — Rue Meynadier, 22. — M. Marchand, locataire. — Bas édifice en planches.

**BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE**

**RÉSULTATS**

*Ont eu lieu les adjudications ci-après :*

*Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.*

**NOTA. — Les adjudications n'ayant pas de numéros d'ordre n'ont pas été communiquées au MONITEUR GÉNÉRAL.**

**61 — Lundi 8 novembre 1886. — Adjudication en un lot des travaux de couverture et plomberie à exécuter au Palais de Justice, pour la reconstruction de la Cour d'appel (bâtiment de la 1<sup>re</sup> Chambre, 1<sup>er</sup> arrondissement).**  
Montant : 208,807 50. MM. Marie Piollet et Leguerrier, 15. — Poupart aîné, 44.30. — Jacquemin jeune et Malhis, 42.60. — Monduit fils, 43.10.  
MM. Gagel-Gauthier et Co, 25, rue de Chanzelles, adj. à 45.20 de rabais.

**6 — Samedi 6 novembre 1886. — Adjudication en vingt-huit lots de l'entreprise de l'enlèvement des neiges et glaces, pendant l'hiver 1886-1887.**

- Premier lot. Pas de soumissionnaire.
- Deuxième lot. Pas de soumissionnaire.
- Troisième lot. Pas de soumissionnaire.
- Quatrième lot. Pas de soumissionnaire.
- Cinquième lot. Pas de soumissionnaire.
- Sixième lot. Pas de soumissionnaire.
- Septième lot. Pas de soumissionnaire.
- Huitième lot. MM. Guespin, 2.30. — Varet, 6.20 de rabais. M. Monnaud, rue Miollis, 43, adj. à 40.30 de rabais.
- Neuvième lot. MM. Guespin, 1.40. — Varet 42.20. — Grouzelle, 4 de rabais.
- M. Monnaud, adj. à 14.50 de rabais.
- Dixième lot. MM. Guespin, 1.10. — Varet, 45. — Manoury, 16 de rabais.
- M. Monnaud, adj. à 21.50 de rabais.
- Onzième lot. M. Manoury, rue Roussin, 34, adj. à 16 de rabais.
- Douzième lot. M. Manoury, adj. à 16 de rabais.
- Treizième lot. M. J.-B. Lacourrière, 294, rue Marcadet, adj. à 42 de rabais.
- Quatorzième lot. Pas de soumissionnaire.
- Quinzième lot. MM. Bretonnet et Co, 1.50 de rabais. M. Coudert, 49, rue des Feuillantines, adj. à 5.40 de rabais.
- Seizième lot. M. Coudert, adj. à 5 de rabais.
- Dix-septième lot. M. Rambaud, place de la Nation, 3, adj. à 1.40 de rabais.
- Dix-huitième lot. M. Rambaud, adj. à 4 de rabais.

**ARDOISES D'ANGERS**

**Prix dans Paris :**

COMPRIS TRANSPORT A PIED D'ŒUVRE OU EN GARE

Conditions d'usage. — Trois mois : **2 0/0** d'escompte

Cours du 12 mai au 11 novembre 1886 (Sans changements)

Cours à partir du 10 février 1884.	DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES			NOMBRE D'ARDOISES PAR MÈTRE SUPERFICIEL		PRIX des 4,000 ardoises compris octroi	OCTROI le 0/00
	HAUTEURS	LARGEURS	ÉPAISSEUR approximative de	PUREAUX	QUANTITÉS		
1 <sup>re</sup> carrées grand modèle.	0 <sup>m</sup> 324	0 222	0 <sup>m</sup> 0025 à 0 <sup>m</sup> 0035	de 0 <sup>m</sup> 11	42 ardoises	61 <sup>f</sup> »	6 <sup>f</sup> »
1 <sup>re</sup> carrées 1/2 forte.....	0 297	0 216	0 0025 0 0030	0 10	47 d°	54 »	6 »
1 <sup>re</sup> carrées forte.....	0 297	0 216	0 0027 0 0040	0 10	47 d°	58 »	6 »
1 <sup>re</sup> carrées cartulette n°1.	0 216	0 16.	0 0025 0 0035	0 07	88 d°	30 »	3 60
Ardoises coupées.....	0 300	0 170	0 0025 0 0035	0 10	60 d°	70 »	3 60
<b>ARDOISES D'ANGERS MODÈLE ANGLAIS</b>							
N° 1.....	0 <sup>m</sup> 640	0 360	0 <sup>m</sup> 0045 à 0 <sup>m</sup> 0035	de 0 <sup>m</sup> 280	9.92	341 <sup>f</sup> 20	19 50
N° 2.....	0 608	0 360	d° d°	0 265	10.48	321 55	18 50
N° 3.....	0 608	0 304	d° d°	0 265	12.40	266 65	16 »
N° 4.....	0 558	0 279	d° d°	0 240	14.92	219 60	13 50
N° 5.....	0 508	0 254	0 0035 0 0005	0 215	18.31	170 60	11 »
N° 6.....	0 458	0 254	d° d°	0 190	20.70	141 20	10 »
N° 7.....	0 406	0 203	d° d°	0 165	29.85	98 05	7 »
N° 8.....	0 355	0 203	d° d°	0 140	35.21	78 45	6 50
N° 9.....	0 355	0 177	d° d°	0 140	40.32	70 60	6 »
N° 10.....	0 305	0 165	d° d°	0 115	52.63	53 90	6 »
N° 11.....	0 360	0 254	d° d°	0 140	28.12	107 »	7 80
N° 12.....	0 304	0 203	d° d°	0 115	42.82	71 »	6 »

**TERRES CUITES DE BOURGOGNE**

**Prix dans Paris**

Compris transport à pied d'œuvre ou en gare, conditions d'usage. — Trois mois : **2 0/0** d'escompte.  
Cours du 12 mai au 11 novembre 1886 (Divers changements à partir du 8 novembre 1886).

A partir du 8 novembre 1886.		PRIX octroi compris. les 4,040	OCTROI	(SUITE)		PRIX octroi compris. le mille	OCTROI	
<b>TUILE DE BOURGOGNE</b>				<b>CARREAUX DE BOURGOGNE</b>				
Grand moule, plate.....	114 <sup>f</sup> »	100 kil.	0 <sup>f</sup> 36	De 0,16.....	65 <sup>f</sup> »	100 kil.	» <sup>f</sup> 60	
Petit moule.....	65 »	100 »	0 36	De 0,22.....	150 »	100 »	» <sup>f</sup> 60	
A emboîtement.....	185 »	100 »	30	<b>VOLIGES A ARDOISES</b>				
Tuiles en grès émaillées, diverses couleurs.....	250 »	100 k.	» 36	En peuplier, les 100 voliges.....				
Les 4 au cent ne se donnent que lorsque la fourniture est de un mille au moins.				23 <sup>f</sup> »				9 <sup>f</sup> »
<b>FAITIÈRES</b>				En sapin, chanfreinées pour ardoises dites anglaises.....				
Ordinaires.....	60 <sup>f</sup> »	le cent.	100 k.	20 »				9 »
A bourrelets de 0.33.....	70 »			Tringles sapin, pour couverture en ardoises, avec pinces.....				
Ronde à recouvrement de 0 <sup>m</sup> 50...	1 »			10 »				9 »
<b>BRIQUE RÉFRACTAIRE</b>				<b>LATTES LES 104 BOTTES</b>				
1 <sup>re</sup> qualité.....	100 <sup>f</sup> »	le mille.	100 kil.	Pour couvertures en tuiles.				
2 <sup>e</sup> qualité.....	88 »			Cœur de chêne, fortes.....				
Brique carrée.....	78 »			225 <sup>f</sup> »				11 <sup>f</sup> 28
— plate.....	68 »			Ordinaires.....				
<b>BRIQUE DE BOURGOGNE</b>				125 »				11 28
De choix, brune rouge, blanche...	85 »			Liteaux pour tuiles à recouvrement, les 100 mètres.....				
1 <sup>re</sup> qualité.....	78 »			7 <sup>f</sup> »				9 <sup>f</sup> »
2 <sup>e</sup> qualité.....	73 »			<b>CLOUS A ARDOISES</b>				
Brique plate.....	70 »			En cuivre..... Le kilo.				
				4 50 »				
				En fer..... d°				
				1 50 »				
				Pinces crochets métalliques, pour toitures en ardoises, tuiles, verres, etc., etc.. en fer galvanisé, le kil.				
				1 50 »				
				en cuivre rosette, le kil. (1)4 50 »				

(1) Ce prix peut varier suivant le cours des métaux. Voir pour les prix de base le tableau des métaux.